ARMORIAL GÉNÉRAL

DE

L'ANJOU

D'APRÈS

LES TITRES ET LES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE,
ET DES BIBLIOTHÈQUES D'ANGERS, D'ORLÉANS, ETC.
LES MONUMENTS ANCIENS,
LES TABLEAUX, LES TOMBEAUX, LES VITRAUX, LES SCEAUX,
LES MÉDAILLES, LES ARCHIVES, ETC.

PAR

M. JOSEPH DENAIS
OFFICIER D'ACADÉMIE,
Membre de la Commission Archéologique de Maine-et-Loire, de la Société des Antiquaires de l'Ouest,
des Antiquaires de Normandie, des Sociétés historiques et archéologiques du Maine,
de Touraine, du Limousin, etc.

PREMIER FASCICULE



ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
SUCCESSEURS DE E. BARASSÉ
Rue Saint-Laud.

1879



*L'auteur de l'*Armorial *voudrait avant tout faire une œuvre consciencieuse, exempte, s'il était possible, d'omissions et d'erreurs. Il s'adresse à toutes les familles qui ont le droit de voir figurer leur nom dans cette publication, à tous les amis de l'histoire et de l'archéologie de notre province, les priant instamment de lui envoyer le plus tôt possible les renseignements, — et, s'il y a lieu, les rectifications, — qu'ils pourraient lui fournir et qu'il recevra toujours avec gratitude.*

J. D



VOCABULAIRE HÉRALDIQUE

A

ABAISSÉ. — Se dit des pièces d'un écusson placées au-dessous de leur position habituelle.

ABIME. — Milieu, centre de l'écu.

ABOUTÉ. — Se dit des pièces qui se correspondent par les pointes : quatre hermines sont aboutées quand leurs bouts se réunissent en croix.

ACCOLÉ. — Se dit : 1° des écus joints ensemble sous une même couronne ; — 2° des vaches, chiens, cygnes, aigles et autres animaux qui ont des colliers ou des couronnes au cou ; — 3° des choses qui sont enlacées, comme une vigne autour d'un pal, un serpent autour d'un arbre, d'une colonne, etc. ; — 4° des clefs, haches, épées, bannières, etc., passées en sautoir derrière l'écu.

ACCOMPAGNÉ. — Se dit des pièces honorables quand elles ont autour d'elles d'autres pièces.

ACCORNÉ. — Se dit de tous les animaux portant des cornes quand ces cornes sont d'une autre couleur que l'animal.

ACCOSTÉ. — Pour *accompagné*.

ACCROUPI. — Se dit des lions et des autres animaux sauvages lorsqu'ils sont assis ; des lièvres, des lapins quand ils sont ramassés sur eux-mêmes.

ACCULÉ. — Se dit d'un cheval cabré, ou de deux pièces de canon opposées sur leurs affûts.

ACHEMENTS. — Lambrequins ou chaperons d'étoffe enveloppant le casque et l'écu.

ADEXTRÉ. — Se dit des pièces qui en ont une autre à leur droite.

ADOSSÉ. — Se dit d'animaux ou d'objets ayant deux faces différentes, placés dos à dos : deux clefs sont adossées quand leurs pannetons sont l'un et l'autre tournés en dehors.

AFFRONTÉ. — C'est le contraire d'*adossé*. Se dit des pièces opposées de front, ou de deux animaux qui se regardent.

AIGUISÉ. — Se dit de toutes les pièces dont les extrémités peuvent être aigües, comme le pal, la fasce, la croix.

AILÉ. — Se dit de tous les objets, ou de tous les animaux qui ont des ailes dans un écusson, contrairement à leur nature, et de tout oiseau dont les ailes sont d'une autre couleur que le corps.

AJOURÉ. — Se dit d'une ouverture du chef pourvu qu'elle touche le bout de l'écu, et encore des ouvertures d'une tour, d'un donjon, d'une maison, quand elles sont d'une autre couleur.

ALÉRION. — Aiglons, les ailes étendues, sans becs, ni griffes.

ALÉZÉE. — Situation des pièces honorables qui ne touchent pas les bords de l'écu par toutes leurs extrémités *(fig. 71)*.

ALLUMÉ. — Se dit : 1° des yeux des animaux quand ils sont d'une autre couleur que le corps ; — 2° d'un bûcher ardent, d'un réchaud ; — 3° d'un flambeau dont la flamme est de couleur différente.

ANCHÉ. — Se dit d'un sabre recourbé.

ANGLÉ. — Se dit de la croix et du sautoir quand ils portent dans leurs angles des figures longues à pointes.

ANILLE. — Fer de moulin à peu près en forme de la lettre H.

ANIMÉ. — Se dit de la tête d'un cheval et de ses yeux quand ils paraissent avoir action.

ANNELET. — Petit anneau.

ANTIQUE. — Se dit des couronnes à pointes de rayons, des coiffures anciennes, des siéges, des monuments, en général de tous les objets qui se sont modifiés dans leurs formes. Les fleurs de lys à l'antique ont la partie inférieure beaucoup plus petite que les fleurs de lys modernes.

APPAUMÉ. — Se dit de la main ouverte dont on voit la paume.

APPOINTÉ. — Se dit de choses qui se touchent par les pointes.

ARDENT. — Se dit d'un charbon allumé.

ARMÉ. — En parlant du lion, de l'aigle, du griffon, etc., dont les ongles ou les serres sont d'une autre couleur ; en parlant des flèches dont le fer est d'une autre couleur que le bois.

ARRACHÉ. — Se dit des arbres, des plantes, dont on voit les racines; des têtes et des membres qui ne sont pas coupés net.

ARRÊTÉ. — Se dit d'un annimal qui paraît immobile, par opposition à *passant*.

ARRONDIS. — Se dit de certains objets, comme les globes, les boules par exemple, dont les hachures doivent indiquer la forme ronde, pour empêcher une confusion avec des besans, des tourteaux.

AZUR. — Émail bleu des armoiries (*V. fig. 5*).

B

BADELAIRE. — Épée courte, large et recourbée.

BAILLONNÉ. — Se dit des animaux qui ont un bâton entre les dents.

BANDE. — Une des pièces honorables de l'écu : en principes, elle doit occuper diagonalement le tiers de l'écu, et se trace de droite à gauche (*V. fig. 28*). — *Bandé* se dit des écussons ou des parties de l'écu tout couverts de bandes.

BARBÉ. — Se dit des coqs et des dauphins quand leur barbe est d'un autre émail que le corps.

BARRE. — Une des pièces honorables de l'écu : elle doit couper diagonalement le tiers de l'écu, comme la bande, mais de gauche à droite (*V. fig. 29*). Quand la barre est diminuée en largeur on l'appelle *traverse*. — *Barré* se dit d'un cheval paré, et aussi d'un écu ou d'une pièce de l'écu tout couvert de barres.

BARS. — Poissons représentés toujours courbés et adossés, quand il y en a deux.

BASTILLÉ. — Se dit des pièces qui ont des créneaux renversés.

BATAILLÉ. — Se dit d'une cloche qui a le battant (batail) d'un émail différent de celui de la pièce.

BATON. — Bande diminuée en largeur.

BECQUÉ. — Se dit des oiseaux dont le bec est différent du corps de l'animal.

BESANS. — Monnaie d'or ou d'argent, ronde, sans marques (*fig. 60*).

BESANTÉE. — Chargée de besans.

BIGARRÉ. — Se dit des papillons, des bouquets, de tout ce qui a des couleurs variées.

BILLETTES. — Billes carrées, longues, comme une brique *(fig. 70)*.

BILLETTÉ. — Semé de billettes *(V. fig. 34)*.

BISCE ou la BISSE. — De l'italien *biscia*, signifie serpent.

BORDÉ. — Se dit de l'écu, ou des croix, des bandes, des gonfanons, et de tout autre objet ayant de différents émaux.

BORDURE. — Pièce honorable qui entoure l'écu, comme un encadrement dans la forme du champ.

BOUCLÉ. — Se dit d'un collier de chien, de brebis, etc., avec des boucles.

BOURDONNÉ. — Se dit d'une croix dont les branches sont arrondies en bourdon de pèlerin.

BOUTEROLLE. — Bout de fourreau d'un cimeterre, d'une badelaire, d'une épée, etc.

BOUTONNÉ. — Se dit du milieu des fleurs, d'un rosier qui a des boutons, et des fleurs de lys épanouies, au naturel.

BRETESSÉ. — Se dit des pièces crénelées haut et bas, en alternative *(V. fig. 35)*.

BRISÉ. — Se dit des armoiries d'une famille un peu modifiées par les puînes, et les cadets, pour distinguer leurs branches.

BROCHANT. — Se dit des pièces qui passent sur d'autres, ou sur toutes les autres.

BURELLES. — Fasces diminuées en épaisseur, toujours en nombre pair.

BURELLÉ. — Se dit d'un écu composé de diverses petites fasces de deux émaux différents, en nombre pair, et généralement de huit ou dix *(V. fig. 36)*.

C

CABLÉE. — Se dit d'une croix faite de câbles ou de cordes tortillées.

CABRÉ. — Se dit d'un cheval acculé.

CANETTES. — Cannes sans becs ni pattes.

CANNELÉ. — Se dit des lignes engrelées mais dont les pointes sont en dedans et les arrondis en dehors *(fig. 32)*.

CANTON. — Partie carrée de l'écu, à la partie supérieure, un peu plus petite que le quartier ou franc quartier *(V. fig. 37)*.

CANTONNÉ. — Se dit de la croix et des sautoirs accompagnés dans les cantons de l'écu de quelques autres meubles.

CARNATION. — Couleur naturelle du corps humain.

CEINTRÉ. — Se dit du globe d'une couronne impériale, entouré d'un cercle ou d'un demi-cercle en forme de ceinture.

CERCLE. — Tonneau.

CHAMP. — Le fond de l'écu, où sont placées les diverses figures des armoiries.

CHAMPAGNE ou PLAINE. — Espace qui occupe le tiers de l'écu vers la pointe *(fig. 17 bis)*.

CHAPÉ. — Se dit de l'écu qui s'ouvre en chape ou en pavillon depuis le milieu du chef jusqu'au milieu des flancs. C'est le contraire de chaussé *(fig. 39)*.

CHAPERONNÉ. — Se dit d'un oiseau de proie, de l'épervier, lorsqu'il a un chaperon ou un petit chapeau sur la tête.

CHARGÉ. — Se dit des pièces sur lesquelles sont placées d'autres pièces plus petites.

CHATELÉ. — Se dit d'une bordure ou d'un lambel chargé de plusieurs châteaux.

CHAUSSÉ. — Se dit lorsqu'une espèce de chevron plein et massif est renversé et touche de sa pointe celle de l'écu *(fig. 38 bis)*.

CHEF. — Pièce honorable qui occupe le tiers supérieur de l'écu *(fig. 17 et 17 bis)*.

CHEVELÉ. — Se dit des cheveux d'une autre couleur que la tête.

CHEVILLÉ. — Se dit des rameaux d'un bois de cerf.

CHEVRON. — Pièce de l'écu, formée de deux bandes plates assemblées en angle, et dont la pointe est tournée vers le haut de l'écu *(fig. 30 et 71)*.

CHEVRON BRISÉ. — Chevron dont la pointe est fendue, en sorte que les deux bandes ne se touchent que par l'extrémité d'un de leurs angles *(fig. 30 bis)*. — *Chevron rompu*, entaillé à gauche *(fig. 30 ter)*.

CHEVRONNÉ. — Se dit d'une pièce de l'écu chargée de chevrons, ou de tout l'écu quand il en est rempli.

CLARINÉ. — Se dit d'un animal qui porte une sonnette au cou, comme une vache, un mouton, un chameau.

CLÉCHÉ. — Arrondi en forme d'anneau de clé.

CLOUÉ. — Collier ou tout autre objet dont les clous sont d'un émail différent.

CŒUR. — Point honorable au cœur de l'écu qui se place au-dessous du chef *(fig. 17)*.

COLLETÉ. — Animaux portant un collier.

COMBLE. — Diminutif de *chef*.

COMPONÉ. — Bordures, pals, bandes, fasces, croix, sautoirs, chevrons composés de pièces carrées d'émaux alternés en forme d'échiquier *(V. Échiqueté, fig. 74)*.

CONTOURNÉ. — Animaux dont la tête est tournée vers la gauche de l'écu.

CONTREBANDÉ, — CONTREBARRÉ, — CONTRE-BRETESSÉ, — CONTRE-ÉCARTELÉ, — CONTREFASCÉ, — CONTRE-PALLÉ, — CONTRE-POTENCÉ, — CONTRE-VAIRÉ. — Se dit des pièces dont les bandes, barres, bretesses, quartiers, — fasces, — pals, potences et vairs sont opposés les uns aux autres.

CONTREPASSANT. — Animaux dont l'un passe d'un côté, l'autre de l'autre.

CORDÉ. — Arcs, ou instruments de musique dont les cordes sont d'un émail différent.

CORNIÈRE. — Anse de fer.

COTICÉ. — Écu formé de dix bandes alternées.

COTTICE. — Bande diminuée des deux tiers.

COULEURS héraldiques : Il y en a cinq, l'*azur* ou bleu *(fig. 5)*, le *gueule* ou rouge *(fig. 4)*, le *sinople* ou vert *(fig. 7)*, le *pourpre* ou violet *(fig. 6)*, le *sable* ou noir *(fig. 8)*, on trouve aussi quelquefois mais rarement la *sanguine* et l'*orangée*.

Par la gravure, l'azur se marque au moyen de traits horizontaux, le gueule au moyen de traits verticaux, le sinople au moyen de traits en diagonal de dextre à senestre, le pourpre en diagonal de senestre à dextre, le sable en traits horizontaux et verticaux, quadrillés.

COULISSÉ. — Tour, château, dont la porte est garnie d'une coulisse ou herse.

COUPÉ. — Se dit de l'écu partagé horizontalement en deux parties égales *(fig. 14 et 68)*, pour COUPÉ-ENTÉ ; qualifie aussi les membres des animaux coupés net.

COUSU. — Se dit du chef de l'écu quand il est de métal sur métal ou de couleur sur couleur.

COUVERT. — Tour qui a un toit.

CRAMPONNÉ. — Se dit d'une croix ou d'une autre pièce qui a à son extrémité une demi-potence.

CRÉNELÉ. — Tours, châteaux, bandes, fasces, etc., avec créneaux *(fig. 22 et 23)*.

CRÉQUIER. — Prunier sauvage. Dans les armoiries il ressemble à un chandelier à sept branches.

CRÊTÉ. — Se dit des coqs qui ont la crête d'un émail différent.

CRI DE GUERRE. — Mots qu'une maison portait sur ses bannières et que ses guerriers répétaient en marchant au combat.

CROISÉ. — Se dit des bannières qui ont une croix.

CROISILLON. — Traverse d'une croix.

CROIX-BOURDONNÉE. — Croix terminée en forme de bourdon de pèlerin *(V. fig. 40)*. — POTENCÉE *(fig. 41)*. — PATTÉE *(fig. 42)*. — RECROISETTÉE *(fig. 43)*. — NILEE *(fig. 42 bis)*. DENTELÉE, ENGRELÉE, etc. *(fig. 18 à 26)*.

D

DANCHÉ. — Pièces coupées, tranchées, taillées ou écartelées qui se terminent en pointes aigües en forme de grandes dents *(fig. 25)*.

DÉCOUPÉ. — Lambrequins découpés en feuilles d'acanthe, ou papillonné.

DE L'UN EN L'AUTRE. — Se dit du parti, du coupé, du tranché, etc., quand ils sont chargés de mêmes pièces sur leurs diverses coupures, alternant les émaux ; ainsi dans un écu tranché d'or et de gueules à deux chevrons de l'un en l'autre, l'or est chargé de deux chevrons de gueules et la gueule chargée de deux chevrons d'or.

DE L'UN A L'AUTRE. — Se dit des pièces qui passent sur toutes les autres, en alternant les émaux des diverses pièces.

DÉMEMBRÉ. — Animaux dont les membres sont séparés.

DENTÉ. — Se dit des animaux ayant des dents d'un émail différent et des bandes ou fasces bordées de petites dents *(fig. 24)*.

DENTELÉ. — Pièces bordées de petites dents *(fig. 18)*.

DEUX ET UN. — Disposition de trois pièces dont deux sont en fasce vers le chef, et une vers la pointe de l'écu.

DEVISE. — Fasce diminuée d'un tiers.

DEXTRE. — C'est le côté droit de l'écu.

DEXTROCHÈRE. — Bras droit avec la main.

DIADÈME. — Aigle ayant un petit cercle sur la tête.

DIAPRÉ. — Pièce bigarrée de couleurs variées.

DIFFAMÉ. — Lion sans queue.

DONJONNÉ. — Se dit des tours et des châteaux avec tourelles.

DRAGONNÉ. — Se dit du lion qui se termine en queue de dragon.

E

ÉCARTELÉ. — Se dit de l'écu divisé en quatre parties égales, par une ligne verticale et une ligne horizontale *(fig. 13)*, ou bien si cela est indiqué, en sautoir, par deux lignes diagonales *(fig. 13 bis)*, on écartèle aussi parfois en *équerre (fig. 62)* et en *girons (fig. 63)*.

ÉCHIQUETÉ. — Divisé en pièces carrées alternées comme une table d'échiquier. Si l'écu n'a que neuf carrés on dit qu'il est *équipollé*. S'il en a quinze on dit *quinze points d'échiquier*. Les pièces doivent être échiquetées au moins des deux tiers, sinon elles sont componées.

ÉCLATÉ. — Se dit des lances ou des chevrons rompus.

ÉCLOPÉ. — Se dit d'une partition dont une pièce paraît brisée.

ÉCORCHÉ. — Loup de gueules.

ÉCOT. — Tronc ou grosse branche d'arbre dont les menus rameaux ont été coupés ou *écotés (fig. 69)*.

ÉCU, le blason lui-même *(V. fig. 1, 1 bis et 2)*.

EFFARÉ. — Cheval levé sur deux pieds.

ÉLANCÉ. — Cerf courant.

ÉMAIL. — Couleur ou métal employé dans le blason.

ÉMANCHÉ. — Se dit des partitions de l'écu où les pièces s'enclavent l'une dans l'autre comme de longs triangles pyramidaux *(fig. 44 et 45)*.

EMBOUTÉ. — Manches de marteaux, dont les bouts sont garnis d'émail différent.

EMBRASSÉ. — *(V. fig. 61).*

EMPENNÉ. — Se dit d'une flèche, d'un javelot qui a des pennes ou plumes.

EMPIÉTANT. — Oiseau de proie tenant sa proie avec ses serres.

EMPOIGNÉ. — Pièces allongées, comme flèches, épées, etc., quand elles sont au nombre de trois au plus, l'une en pal, les autres en sautoir, assemblées au milieu de l'écu.

ENCOCHÉ. — Se dit du trait posé sur un arc bandé ou non.

ENCLAVÉ. — Écu parti dont l'une des partitions entre dans l'autre en forme de coin allongé *(fig. 46).*

ENDENTÉ ou ENDENCHÉ. — Pièce en triangles alternée de divers émaux.

ENFILÉ. — Couronne, annelets, etc., passés dans une bande, une fasce, etc.

ENGLANTÉ. — Chêne chargé de glands.

ENGOULÉ. — Pièces dont les extrémités entrent dans la gueule d'animaux.

ENGRELÉ. — Bordures, croix, bandes, sautoirs garnis de petites dents fort menues, dont les côtés s'arrondissent un peu *(fig. 19).*

ENGUICHÉ. — Trompes, cors, oliphants, dont l'embouchure est d'un émail différent.

EMMANCHÉ. — Haches, faux, marteaux, etc., qui ont un manche d'un émail différent.

ENSANGLANTÉ. — Se dit du pélican et autres animaux sanglants qui sont teints en rouge sur quelque partie du corps.

ENTRAVAILLÉ. — Oiseaux éployés qui ont un bâton passé entre les ailes et les pattes.

ENTRETENU. — Clefs et autres objets qui se tiennent par leurs anneaux.

ÉPANOUI. — Se dit des fleurs de lis dont il sort des boutons entre les fleurons et dont le fleuron d'en haut est comme ouvert.

ÉPLOYÉ. — Oiseau dont les ailes sont étendues, déployées.

ÉQUIPÉ. — Vaisseau ayant ses voiles et ses cordages.

ÉQUIPOLÉ. — Se dit de neuf carrés dont cinq sont d'un émail et quatre d'un autre alternativement *(V. échiqueté).*

ESSONNIER. — Bord, ceinture.

ESSORANT. — Oiseau ouvrant l'aile à moitié comme pour prendre son essor.

ESSORÉ. — Toit d'émail différent de la maison.

ESTAYE. — Le quart de la largeur du chevron.

ÉTINCELANT ou ÉTINCELÉ. — Écu semé d'étincelles.

ÉVIRÉ. — Lion sans marque de sexe.

F

FAILLI. — Chevron dont les montants sont rompus.

FASCE. — Pièce honorable formée par deux lignes horizontales en forme de règle, occupant le tiers de l'écu *(fig. 31, 31 b, c, d, e; f, g, h, i, 32, 35, 36, 38)*.

FASCÉ. — Se dit de l'écu couvert de fasces égales en largeur et en nombre pair.

FAUX. — Se dit des armoiries qui, contrairement à la règle, ont métal sur métal, ou couleur sur couleur.

FERMALETS ou FERMAUX. — Fermoirs.

FEUILLÉ. — Plante garnie de feuilles.

FIER. — Lion hérissé.

FICHÉ. — Aiguisé à la base *(fig. 56)*.

FIERTÉ. — Baleines dont on voit les dents.

FIGURÉ. — Objets portant une figure humaine.

FILIÈRE. — Le quart de la bordure.

FLAMBANT. — Pal ondé et aiguisé en forme de flamme.

FLANCHÉ. — Écu divisé en quatre quartiers en sautoir *(fig. 13 bis)*.

FLANQUÉ. — Objets qui ont d'autres figures à leurs côtés. — EN ARC DE CERCLE *(V. fig. 33)*.

FLANQUIS. — Le tiers du sautoir.

FLEURDELISÉ. — *(V. florancé)*.

FLEURÉ. — Pièces dont les bords sont ornés de fleurs ou de trèfles.

FLEURI. — Plante, arbuste chargé de fleurs.

FLORANCÉ. — Croix dont les extrémités se terminent en fleurs de lis.

FOI. — Deux mains jointes.

FORCENÉ. — Cheval effaré.

FOURRURES. — Il y en a deux, *l'hermine* (*fig. 11*) et le *vair* (*fig. 12*), ou la contre hermine (*fig. 11 bis*) et le contre vair (*fig. 12 bis*).

FRANCE. — Couleur d'un écu ou d'une partition semblable aux armoiries des Bourbons, c'est-à-dire d'azur à trois fleurs de lis d'or, ou de *France ancien*, c'est-à-dire d'azur semé de fleurs de lis d'or sans nombre.

FRANGÉ. — Gonfanon qui a une frange d'émail différent.

FRETTE. — Combles d'un toit.

FRETTÉ. — Se dit de l'écu ou pièces principales couvertes de bâtons croisés en sautoir comme un espalier, et qui laissent des espaces vides et égaux, en forme de losanges (*fig. 47*).

FRUITÉ. — Arbre chargé de fruits.

FURIEUX. — Taureau levé sur deux de ses pieds.

FUSÉES. — Pièces affectant à peu près la forme de fuseaux ou de losanges longs et étroits.

FUSELÉ. — Chargée de fusées.

FUSTÉ. — Arbre dont le tronc est d'une couleur différente que le reste, ou pique, lance dont le bois est d'un autre émail que le fer.

G

GAI. — Se dit d'un cheval nu, sans harnais.

GARNI. — Épée dont la garde ou la poignée est d'un autre émail que le fer.

GIRON. — Pièce d'étoffe en forme de triangle (*fig. 48*).

GIRONNÉ. — Écu divisé en six, huit ou dix parties triangulaires, ou girons, dont les pointes s'unissent au centre de l'écu (*fig. 49*).

GIVRE. — Espèce de serpent tenant dans sa gueule un enfant dont on voit les bras et la tête.

GORGÉ. — Cygne, paon, etc., dont la gorge est d'un émail différent.

GOUSSET. — Sorte de pairle *(fig. 53)*.

GRIFFON. — Animal moitié aigle et moitié lion.

GRILLES. — Barreaux qui sont à la visière d'un casque ou heaume, pour garantir les yeux du chevalier.

GRILLETÉ. — Oiseau de proie qui a des sonnettes aux pieds.

GRINGOLÉ. — Croix, sautoirs, fers de moulins, etc., qui se terminent en têtes de serpent.

GUIVRE. — *(V. givre)*.

GUMÈNES. — Attaches des ancres.

H

HAMÉIDES. — Trois longues pièces de bois en formes de fasces alesées qui se mettent sous les tonneaux.

HAUSSÉ. — Chevron ou fasce placés plus hauts que dans leur situation normale.

HAUT. — Épée droite.

HÉRISSONNÉ. — Chat accroupi et ramassé.

HERMINES. — Fourrure blanche tachée de mouchetures noires : la *contre-hermine* est au contraire noire tachée de mouchetures blanches.

HERSE. — Sorte de grille ou treillis à grosses pointes de bois ou de fer placée entre le pont-levis et la porte du château pour en défendre l'entrée, et qui se lève ou s'abat à volonté. Les pointes se nomment coulisses.

HERSÉE. — Porte dont la herse est abattue.

HIE. — Instrument de paveur, vulgairement appelé « demoiselle. »

HOUSSETTES. — Brodequins.

HUCHET. — Trompe de chasse.

HURE. — Tête de sanglier et de quelques poissons.

I

ISSANT. — Animal dont il ne paraît que la tête et une petite partie du corps *(fig. 72)*.

J

JUMELLES. — Petites fasces, bandes, barres, etc., parallèles qui n'ont que le cinquième de leur largeur habituelle et se mettent toujours deux à deux.

JUMELLÉ. — Sautoir ou chevron formé de deux jumelles.

L

LAMBEL. — Brisure dont les puînés chargent en chef les armes pleines de leur famille. Elle est formée par un filet ou par une sorte de petite fasce qui se pose ordinairement au milieu et le long du chef de l'écu, sans qu'il en touche les extrémités. Sa largeur doit être de la neuvième partie du chef. Le lambel est garni de *pendants*, quelquefois jusqu'au nombre de six, et ressemblant au fer d'une cognée, ou plutôt aux gouttes qu'on représente en architecture, dans la frise de l'ordre dorique sous les tryglyphes *(fig. 26)*.

LAMBREQUINS. — Volets d'étoffe découpés qui descendent des casques autour de l'écu, pour servir d'ornement.

LAMPASSÉ. — Quadrupèdes ayant une langue apparente et d'un autre émail que le corps.

LANGUÉ. — Se dit des aigles pour *lampassé*.

LÉOPARD. — Lion passant, marchant, dont on voit les deux yeux.

LEVÉ. — Se dit de l'ours debout.

LIONNÉ. — Se dit du léopard rampant comme on représente d'ordinaire les lions.

LOSANGÉ. — Divisé en plusieurs losanges de deux émaux différents alternés.

LUNELS. — Se dit de quatre croissants réunis par leurs pointes et formant ainsi une sorte de rose à quatre pétales.

M

MACLE. — Maille de cuirasse ou losange ouverte et percée en losange.

MAÇONNÉ. — Se dit des pièces couvertes de tours, pans de murs, châteaux et autres bâtiments.

MANTELÉ. — Des animaux qui ont un mantelet, et de l'écu ouvert en chape *(fig. 51)*.

MARCHÉ. — Corne du pied des vaches.

MARINÉ. — Se dit des animaux avec queue de poisson.

MASQUÉ. — D'un lion portant un masque.

MASSACRE. — Tête d'animal décharnée.

MEMBRÉ. — Se dit des cuisses et des pattes d'oiseaux.

MERLETTES. — Oiseaux sans becs ni pieds.

MÉTAUX. — L'or et l'argent employés en blason *(V. fig. 2 et 3)*.

MIPARTI. — Se dit de l'écu qui étant coupé est *parti* seulement en une de ses parties *(fig. 15)*.

MIRAILLÉ. — Des ailes des papillons.

MOLETTE. — Étoile ouverte ; rosette d'un éperon.

MONSTRUEUX. — Se dit des animaux à face humaine.

MONTANT. — Des écrevisses, croissants et autres objets dressés vers le chef de l'écu.

MORNE. — Cercle ou extrémité ronde d'un bâton.

MORNÉ (émoussé). — Se dit des animaux sans dents, bec, langue, griffes ni queue.

MOUVANS. — Des pièces attenantes au chef, aux angles, aux flancs ou à la pointe de l'écu d'où elles semblent sortir.

N

NAISSANT. — Se dit des animaux qui ne montrent que la tête sortant de l'extrémité du chef, ou du dessus de la face ou du second coupé.

NÉBULÉ. — Se dit des pièces en forme de nuées *(fig. 21)*.

NERVÉ. — De la fougère et des feuilles dont la nervure et les fibres sont d'un autre émail que celui de la plante.

NOUÉ. — De la queue d'un lion quand elle a des nœuds en forme de houppes.

NOURRI. — Du pied des plantes dont on ne voit pas les racines, et des fleurs de lis dont on ne voit pas la pointe d'en bas.

O

OMBRE. — Image d'un corps assez déliée pour qu'à travers on puisse voir le champ. On désigne aussi sous le nom d'*Ombre du soleil*, une représentation de cet astre, où l'on n'a point figuré un nez, des yeux, une bouche, etc.

ONDÉ. — Se dit des pièces composées de lignes ondoyantes *(fig. 20)*.

ONGLÉ. — Des ongles ou de la corne des bêtes à pied fourchu, quand ils sont d'un émail différent de celui du corps.

OREILLÉ. — Se dit des dauphins et des coquilles, quand leurs oreilles sont d'un émail différent de celui du corps.

ORLE. — Bordure qui ne touche pas les bords de l'écu *(fig. 50)*.

P

PAILLÉ. — Se dit des pièces de diverses couleurs.

PAIRLE. — Fourche ou pal qui, mouvant du pied de l'écu, se divise au milieu en deux parties égales allant aboutir aux deux angles du chef *(fig. 52)*.

PAISSANT. — Se dit des vaches et des brebis qui ont la tête baissée.

PAL. — Pièce honorable qui occupe le tiers de l'écu, de haut en bas par le milieu *(fig. 27)*. *Pal enhandé (V. fig. 73)*.

PALLÉ. — Se dit de l'écu et des figures chargées de paux.

PALISSÉ. — Se dit des pièces à paux ou fasces aiguisées, enclavées les unes dans les autres.

PAMÉ. — Du dauphin sans langue, la hure ouverte.

PAPELONNÉ. — D'un ouvrage à écaille et moucheté *(fig. 67)*

PARTI. — Se dit de l'écu *(fig. 15)*, des animaux et des autres pièces divisées de haut en bas en deux parties égales, et du chef des aigles à deux têtes.

PASSANT. — Des animaux marchant.

PASSÉ EN SAUTOIR. — Des objets en forme de croix de Saint-André.

PATENOTRE. — Chapelet.

PATTÉ. — Se dit des croix dont les extrémités s'élargissent en forme de pattes *(fig. 42)*.

PEAUTRÉ. — De la queue des poissons.

PÉRI. — Des pièces qui sont extrêmement raccourcies *(fig. 54)*.

PÉRI EN BANDE, EN BARRE, EN CROIX, EN SAUTOIR. — Se dit de ce qui est mis dans le sens de ces pièces.

PIGNONNÉ. — Des pièces en forme d'escalier et de pyramide *(fig. 31 h)*.

PILES. — Pointes renversées *(fig. 55)*.

PLIÉ. — Se dit des oiseaux qui n'étendent pas les ailes.

PLUMMETÉ. — Des pièces mouchetées.

POINTS de l'écu. — *Voir fig. 17*. A chef de droite ou de dextre, B chef de milieu, C chef de gauche, D point honorable ou cœur, E centre, F nombril, G base dextre, H, base senestre, I pointe ou base du milieu.

POMMETÉ. — Des croix à rais formés de boules ou pommes.

POSÉ. — Du lion arrêté sur ses quatre pattes.

POTENCÉ. — Des pièces terminées en T *(fig. 41)*.

Q

QUARTIER ou FRANC-QUARTIER. — Une des quatre parties de l'écu écartelé en bannière ou en sautoir *(fig. 38)*.

QUINTEFEUILLE. — Fleur de pervenche de cinq feuilles percée ou ouverte en cœur.

R

RACCOURCI. — Se dit des pièces honorables qui ne touchent pas les bords ou les flancs de l'écu.

RAIS. — Bâtons pommetés, fleurdelisés ou bourdonnés, mis en pal, fasce, bande et barre comme les rais d'une roue.

RAMÉ. — Des rameaux d'un bois de cerf.

RAMPANT. — Se dit d'un lion droit.

RANGÉ. — De plusieurs objets placés sur une même ligne en chef, fasce ou bande.

RAVISSANT. — D'un loup portant une proie.

RAYONNANT. — Du soleil et des étoiles.

RECERCELÉ. — Se dit de la croix ancrée, de la croix en cerceau, et aussi de la queue des porcs et des lévriers.

RECOUPÉ. — Des écus mi-coupés et recoupés un peu plus bas

RECROISETTÉ. — Des croix dont les branches sont elles-mêmes formées par des croix *(fig. 43)*.

REMPLI. — Des écussons vidés et remplis d'un émail différent.

RENCONTRE. — Tête d'animal dont on voit les yeux.

RESARCELÉ. — Se dit d'une croix ou bande garnie d'un orle approchant de ses bords et d'un émail différent.

RETRAIT. — Des bandes, paux ou fasces qui d'un de leurs côtés seulement ne touchent pas les bords de l'écu.

ROC. — Fer émoussé d'une lance de tournoi, ou recourbé comme les extrémités d'une croix ancrée.

ROUANT. — D'un paon qui fait la roue.

RUSTRE. — Losange percée en rond *(fig. 57)*.

S

SAILLANT. — Se dit des chèvres, des béliers, et des moutons en pied.

SANGLÉ. — Du cheval, des porcs et des sangliers qui ont au milieu du corps une ceinture d'autre émail.

SAUTOIR. — Pièce honorable faite en forme de croix de Saint-André *(fig. 58 et 13 bis)*.

SEMÉ. — Se dit des pièces dont l'écu est chargé et dont quelques parties sortent de toutes les extrémités de l'écu.

SENESTRÉ. — Se dit d'une pièce qui en a une autre à sa gauche ou à *senestre*, c'est-à-dire du côté droit de celui qui regarde le blason.

SOL. — Le champ ou fond de l'écu.

SOMMÉ. — Pour surmonté.

SOUTENU. — Pièce qui en a une autre au-dessous d'elle.

SUR LE TOUT. — Se dit d'un écusson posé sur le point de jonction d'une écartelure et aussi des pièces qui brochent ou passent sur les autres.

SUR LE TOUT DU TOUT. — Se dit d'un écusson placé sur le milieu de l'écartelure d'un autre écusson déjà posé sur le tout.

T

TAILLÉ. — Écu divisé diagonalement de gauche à droite en deux parties égales *(fig. 16)*.

TERRASSE. — Pointe de l'écu faite en forme de terrasse ou de champ rempli d'herbe.

TIERCÉ. — Écu divisé en trois parties ou en pal (en long), en fasce (en large) ou en bande (diagonalement) par deux lignes parallèles. On dit aussi tiercé en *girons appointés en cœur (fig. 64)* ou *arrondis en cœur (fig. 65)*, tiercé en pairle *(fig. 66)*.

TIGÉ. — Se dit des plantes ou des fleurs munies d'une tige.

TIMBRÉ. — Se dit de l'écu couvert d'un casque ou timbre, chapeau ou couronne.

TORTIL. — Diadème placé sur les têtes de Mores.

TORTILLANT. — Serpent.

TOURNÉ. — Position du croissant ou autres pièces à plusieurs fasces.

TOURTEAUX. — Gros besans.

TRACÉ. — Se dit des figures qui sont ombrées.

TRANCHÉ. — Se dit de l'écu divisé diagonalement en deux parties égales, de droite à gauche *(fig. 16 bis)*.

TRANGLE. — Fasces diminuées, en nombre impair.

TRAVERSE. — *(V. Barre)*.

TREILLISSÉ. — Treillis fretté, plus serré.

TRESCHEUR. — Tresse ou orle fleuré conduit dans le sens de l'écu.

TROIS, DEUX ET UN. — Indique la disposition de six pièces, dont trois occupent le chef de l'écu sur une même ligne ; deux sont placées au-dessous, et une vers la pointe.

V

VAIR. — Fourrure blanche et bleue découpée *(fig. 12 et 12 bis)*.

VAIRÉ. — Chargé de vair.

VANNETS. — Coquille dont on voit la partie creuse.

VERGETTÉ. — Rempli de paux, dont le nombre est de dix au moins.

VERSÉ. — Se dit des glands, pommes de pins, croissants, etc., l'extrémité en bas.

VÊTU. — Espace laissé par une losange qui touche les quatre flancs de l'écu *(fig. 59)*.

VIDÉ. — Croix ou autre pièce ouverte au travers desquelles on voit le champ de l'écu.

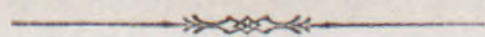
VILENÉ. — Lion dont le sexe est apparent.

VIRES. — Anneaux passés les uns dans les autres.

VIROLÉ. — Se dit des boucles, mornes, anneaux des instruments, armes, etc.

VIVRÉ. — Se dit des fasces, bandes, paux, etc., à replis carrés *(fig. 31 b)*.

VOL. — Deux ailes d'oiseaux jointes. Quand il n'y en a qu'une on dit *demi-vol*.



ARMORIAL GÉNÉRAL

DE

L'ANJOU

A

Abattant (d') de la Tullade, — de la Martinière, — de la Coudre.

De gueules au lion d'argent armé, couronné et lampassé d'or.

Gencien, mss. 996, p. 13. — Audouys, mss. 994, p. 9.

Abbadie (d') de Moncontour.

Ecartelé au premier de gueules au casque grillé d'or, au deuxième d'azur au croissant montant d'argent, au troisième d'azur à un dextrochère d'argent tenant une épée nue en pal, au quatrième de gueules au lion rampant d'or.

Devise : *Tuum virtus amat.*

Armorial de Touraine, p. 47.

Abbé (de l') de Champagnette, — de la Jaille, — de Gastines, — d'Avoine.

D'argent à la fasce de gueules accompagnées de trois macles d'azur posées deux et une.

Armes des de l'Abbé de Bretagne citées par Audouys, mss. 994, p. 9.— L'Abbé de Normandie, seigneurs des Antieux et du Bois-Hardais portent d'après d'Hozier, Armorial général, registre 1er :

D'or au chevron d'azur accompagné en chef de deux molettes d'éperon de sable et en pointe d'une rose de gueules.

Aboncourt (d').

D'or à trois tours d'azur maçonnées de sable, au canton droit gironné d'or et de gueules de huit pièces.

Gencien, mss. 996, p. 15.

Abraham.

De sinople à un bouc d'or.

D'Hozier, Armorial général, mss., p. 1393.

Achard ou Achart de Pommiers.

D'argent à deux fasces de gueules.

Devise : *Ex virtute nobilitas.*

Cri de guerre : *Achard Hache.*

Selon de Courcy, et d'après Lachesnaye-des-Bois :

Coupé le chef d'argent à trois doubles triangles de sable posés deux et un, et la pointe aussi d'argent à trois fasces de gueules.

Aché (d') de la Courbe, — de Souvigné, — de la Roche-Talbot, — de Beuzeval, — de Serquigny, — de Marbœuf.

Chevronné d'or et de gueules de six pièces.

Devise : *Bellica virtus.*

Gencien, mss. 996, p. 62. — Mss. 439 de la Bibliothèque nationale.

Achon (d').

D'or semé de fleurs de lys d'azur.

Audouys, mss. 994, p. 65. — Mss. 995, p. 73.

Acigné (d') de Grand-Bois, – de Fontenay, — de la Roche-Jagu, — de la Motte de Souzay, — de Cholet, — de Bécon.

De Bretagne ou d'hermines à la fasce alaisée de gueules chargée de trois fleurs de lys d'or rangées.

Cimier : *Une hermine au naturel.*

Devise : *Neque terrent monstra.*

Cri de guerre : *Bretagne !*

Mss. 993. — Mss. 995, p. 63. — Gencien, mss. 996, p. 13. — Audouys, mss. 994, p. 8.

Acquet de Féroll.

De sable à trois seaux ou baquets d'or posés deux et un.

Supports : *Deux lions.*

L'Armorial de Touraine, p. 50, donne les mêmes armes aux Acquet de la Haute-Porte.

Acton de Marçay ou Marsay.

D'argent à trois fleurs de lys d'azur au franc quartier de gueules chargé d'un croissant d'argent.

Beauchet-Filleau, Sculptures des Jacobins de Poitiers. — L'abbé de Vertot dit... *semé de fleurs de lys.* — M. de Busserolle dit... *cinq fleurs de lys...* et... *croissant d'or.*

Adam.

D'argent à une bande de sinople chargée d'un besan d'or et accostée de six merlettes de sable, trois dessus et trois dessous.

D'Hozier, Armorial général, mss., p. 174.

D'or à une bande componée d'argent et de sable.

Ibidem, p. 1197.

D'azur à une croix du Calvaire d'or dont le pied est fiché dans la tête d'un serpent d'argent ayant la queue relevée et accolée au montant de la croix et tenant en sa gueule une pomme d'or.

Ibidem, p. 764.

Adhémard de Monteil, — de Lombers, — de la Garde, — de Grignan, dont Jacques abbé de Saint-Georges-sur-Loire en 1654.

D'or à trois bandes d'azur.

Devises : *Plus d'honneur que d'honneurs*, — et *Lancea sacra.*

Pithon-Curt, Histoire de la Noblesse du Combat.

Adigard des Bois, — de la Planche.

D'argent à trois équerres de sable posées deux et une.

La Chesnaye-des-Bois.

Agebaudaie (de l').

V. des Bans.

Agoult (d') ou d'**Agout** d'Ermisson, dont Foulques, chevalier du Croissant en 1464.

D'or à une panthère rampant de sable.

Cimier : *Une tête de renard contournée à senestre.*

Devise : *Avidus committere pugnam.*

Mss. 993.

Agoult (d') ou d'**Agout** de Sault, éteinte en 1503.

D'argent à un loup rampant de... éclairé d'argent, lampassé de...

Mss. 993 et 999.

Aiglerie (de l').

V. du Mergey.

Aigrefin (d').

V. Goyet.

Aigremont (d').

De gueules au lion d'argent armé, lampassé et couronné d'or.

Gencien, mss. 996, p. 15.

D'azur à deux barbeaux adossés d'argent.

D'Hozier, Armorial général mss., p. 939.

De sinople à une rivière d'argent, le chef d'or chargé de trois marteaux de sable.

Devise : *Toujours en croissant.*

D'Hozier, mss., p. 1268.

Aillées (des).

V. de la Grandière. — De Maimbier.

Ailler (de l').

D'azur à la fasce d'or accompagnée de trois grenades de même, la dernière soutenue d'un croissant en pointe.

Mss. 993. — V. de Laillée.

Aillers (des).

V. d'Andigné.

Ailly (d').

V. d'Albert.

Aimard de Château-Renard, — de la Fouillauderie, — de la Roche-Quentin, — de la Richaudière, — de Marconnay, — de Sazillé, — du Tremblay, — de Montsallier, — de Beauvezet.

De gueules à la colombe essorant d'argent tenant en son bec un rameau d'olivier d'or, au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or.

Gencien, mss. 996, p. 12. — Robert, État de la Provence.

Ain (d').

V. de Feugères.

Aires (des).

V. Phelippe.

Alancé (d').

V. d'Allencé. — Le Vacher.

Alard.

Bandé de gueules et d'argent de six pièces.

D'Hozier, Armorial général mss., p. 1205. — V. Allard.

Albe (ducs d') de Tolède.

Échiqueté d'argent et d'azur.

Mss. 995, p. 57.

Albert (d') de Luynes.

D'or au lion de gueules couronné d'or, qui est de Luynes, écartelé d'azur à deux louves affrontées d'argent; sur le tout de gueules à la masse d'armes d'or élevée d'argent, au chef d'argent chargé d'un gonfanon de gueules.

Mss. 995, p. 65. — M. de Courcy dit : « *Lion de gueules couronné, armé et lampassé de même*..., et encore :

Écartelé de gueule à deux branches de laurier d'argent en sautoir, au chef échiqueté d'argent et d'azur de trois tires qui est d'Ailly.

La Chesnaye-des-Bois, tome I, p. 242, donne aux d'Albert de Luynes les armes suivantes :

Écartelé aux un et quatre d'azur à quatre chaînes d'argent en sautoir tournées au centre vers un anneau aussi d'argent; aux deux et trois d'or au lion de gueules, couronné, armé et lampassé d'or; sur le tout de Neufchâtel qui est d'argent au pal de gueules chargé de trois chevrons d'argent.

Albigny (d').

V. de Tholigny.

Albœuf (d').

V. Jarret.

Albon (d') de Saint-André, — d'Yvetot.

De sable à la croix d'or.

Devise : *A cruce victoria.*

Mss. 993.

Albret (d').

Écartelé aux un et quatre de France aux deux et trois engrellé de gueules.

Mss. 995, p. 58. — Père Anselme, tome VI.

Alègre (d').

V. d'Allègre.

Alençon (d').

V. de Bourbon.

Alesso (d').

D'azur au sautoir d'or accompagné de quatre limaçons de même.

Devise : *Charitatis opus.*

Audouys, mss. 994, p. 113.

Aleux (des).

V. d'Allencé. — De la Corbière.

Aligny (d').

V. Cazet. — Marquis.

Aligre (d') de la Chesnaie, — de Chovilliers, — de la Rivière, — de la Brosse, — de Villenesle, — de Bois-Landry.

D'azur à cinq fasces de burelles d'or surmontées en chef de trois soleils de même.

Père Anselme, *Hist. de la maison de France*, tome VI.

Allaire.

D'or à trois aigles de sable.

D'Hozier, Armorial général, mss., p. 1209.

Allament.

De gueules à un croissant d'argent, au chef de même chargé d'un lambel de trois pendants d'azur.

Gencien, mss. 996, p. 15.

Allaneau de la Bonnaudière, — de la Grugerie, — d'Orvault, — de la Villeboscher.

D'azur à deux bandes d'argent.

Audouys, mss. 994, pp. 6 et 15.

Allard de Châteaugontier.

De gueules à trois chevrons d'or.

Armorial de 1608, mss. 995, p. 23.

Allard.

D'or à trois fasces de gueules.

D'Hozier, mss., p. 961.

Allard (à Craon).

D'azur à un paon rouant d'or.

D'Hozier, Armorial général mss., p. 1211.

De sable à un cochon d'argent.

D'Hozier, Armorial général mss., p. 1212.

D'or à trois fasces de sinople.

D'Hozier, Armorial général mss., p. 1218.

Allard du Breuil, dont Jean-François, maire d'Angers en 1771.

D'argent au chêne de sinople avec son tronc au naturel, planté sur un tertre de sinople, et accosté de deux ancres de sable bouclées d'or.

D'Hozier, mss., p. 516. — Audouys, mss. 994, p. 8.

Allègre (d'), dont Louis-Léonard, abbé de Bourgueil en 1723.

De gueules à la tour carrée d'argent accostée de trois fleurs de lys d'or en flanc.

Père Anselme, tome VII.

Allencé (d') des Aleux, — de la Chevinière, — de la Vollerie, — de la Roche de Broc.

D'or à l'aigle à deux têtes éployée de sable, à la bordure de gueules.

Audouys, mss. 994, pp. 14 et 65. — V. Le Vacher.

Alleuds (les) prieuré de l'ordre de Saint-Benoist.

D'or à trois arbres arrachés de sinople, posés deux et un.

D'Hozier, mss., p. 913.

Alloigny (d') ou d'Allougny.

V. d'Allongny.

Allongny (d') de Rochefort, — de la Possonnière, — de Craon, — de Bois-Morand, — de la Millandière, — du Blanc, — de la Chèze ou de la Chaise, — d'Argenson, — de Bonneval, — de Chef-de-May, — de la Roffie.

De gueules à trois fleurs de lys d'argent posées deux et une.

Arm. d'Aussigné, mss. 995, p. 11. — Audouys, mss. 994, pp. 9, 29 et 66. — Gencien, mss. 996, p. 34.
Le père Anselme, tome VII, dit... *cinq fleurs de lys en sautoir,* que portait la branche d'Allongny de la Groye ou de la Grouas, de Beaulieu, du Puy-Saint-Astier, au dire de d'Aussigné, *loco citato.*

Allonville (d') d'Oisonville, — d'Armancourt, — du Plessis-Saint-Benoît, — de Louville.

D'argent à deux fasces de sable.

Devise : *Tout pour l'honneur.*

Audouys, mss. 994, p. 7.

Allory.

D'argent à une fasce de gueules écartelé de gueules à une barre d'argent.

D'Hozier, mss., p. 1525.

Allouin.

D'azur à un chevron d'argent accompagné de trois fers de lance de même.

D'Hozier, mss., p. 1018.

Allusneau.

D'azur à une bande d'argent accostée de deux croissants de même.

D'Hozier, mss., p. 937.

Aloigny (d'), d'Alongny et d'Alougny.

V. d'Allongny.

Amances.

D'argent à un écusson d'azur.

Gencien, mss. 996, p. 15.

Amanges (d').

Écartelé aux un et quatre de sable au lion d'or; aux deux et trois vairé d'or et d'azur.

Gencien, mss. 996, p. 15.

Amaury de Lavau, — de la Pilleterie.

D'azur au chevron abaissé d'argent accompagné en chef de trois étoiles d'or rangées et en pointes de trois roses de même mal ordonnées.

D'Aussigné, mss. 995, p. 11. — Audouys, mss. 994, p. 9.

Amaury ou Aymeret de Gazeau.

D'azur au chevron d'or chargé de trois coquilles de même.

Roger, mss. 995, p. 13. — Audouys, mss. 994, p. 14. — De Courcy dit :

D'argent au chevron de sable chargé de trois coquilles d'or.

Amberre (d').

V. Chabot.

Amboise (d').

Palé d'or et de gueules de six pièces.

Mss. 995, p. 59. — Audouys, mss. 994, pp. 8, 29. — Gencien, mss. 996, pp. 77, 11. — V. Clermont.

Ambray (d').

D'azur à un lion d'or accompagné de trois tours d'argent ajourées et maçonnées de sable.

Sceau.

Ambrières (d').

V. Baraton.

Ambroise (de l').

V. Lambroise.

Amelevière (d').

D'or à une bande de gueules brisée d'une étoile d'or.

Gencien, p. 35.

Amelon (d') ou d'Ameslon.

D'or à trois roses de gueules à la moucheture d'hermines en abîme.

Sceau XVIIe siècle.

Amelot.

V. Hameleau. — Hamelot.

Amelot de Mauregard, — de Gournay, — de Chaillou, — de Château-Neuf, — de Juvardeil, dont Michel, archevêque de Tours, mort en 1687.

D'azur à trois cœurs d'or accompagnés en chef d'un soleil de même.

Supports : *Deux anges agenouillés, les ailes éployées soutenant la couronne comtale et l'écu.*

Mss. 993.

Aménard de Bouillé, — du Ménil, — de Chanzé, — de Daon, — de Montbenault, famille fondue en 1497 dans celle de Goulaine.

Coticé d'argent et d'azur de dix pièces.

Sceau de 1392 cité par Courcy. — Roger, mss. 995, p. 18. — Gaignières, p. 67. — Gencien, p. 11. — Château de Luigné, sculptures, xv[e] siècle.

D'azur à cinq cotices d'argent ou *Coticé de huit pièces d'argent et d'azur.*

Armorial de 1608, mss. 995, pp. 23, 107. — Mss. d'Orléans.

Amenard de Montbenault.

D'argent à une bande de gueules de quatre pièces.

Mss. 995, p. 98.

De gueules à une bande d'argent de quatre pièces.

Mss. 995, p. 41.

Amiette (d').

V. Goupilleau.

Amilly.

D'argent à l'aigle éployée de sable becquée et membrée de gueules.

Gencien, mss. 996, p. 13. — Audouys, mss. 994, p. 13.

Amiot de l'Ansaudière, — de la Maison-Neuve, — de la Boussardière, — de la Rivière, — de la Gendronnière, — de Limet, — du Houssay ?

Gaignières, Armorial mss., p. 31. — Gencien, p. 12. — Mss. d'Orléans. — Roger, mss. 995, p. 14. — L'Armorial de 1608, p. 23, dit... *rocs de sable.* — Audouys, mss. 994, écartèle aux un et quatre comme ci-dessus, *aux deux et trois d'argent à deux chevrons de gueules, à la bordure engrelée de même.*

Amiot du Fouchereau, — de la Corbière, — de la Guyardière, — de la Maillochère, — de la Roussière, — de la Coudraye.

D'argent à la fasce dentelée de sable, au chef d'or chargé de trois croisettes de sable posées en pointe deux et une.

Audouys, mss. 994, p. 7. — Roger, mss. 995, pp. 14, 48. — Mss. 995, p. 103. — Gencien, mss., p. 13. — Mss. d'Orléans.

Amis.

D'argent à trois feuilles de lierre de sinople.

Mss. 993.

Amis du Ponceau, — d'Olivet, — de la Grugeardière, de la Motte-Milon.

D'argent au chevron de gueules accompagné de trois feuilles de vigne de sinople la tige en haut posées deux en chef et une en pointe.

Devise : *Virtus et fidelitas.*

Audouys, mss. 994, p. 5. — D'Hozier, mss., pp. 136, 434. — Dumesnil d'Aussigné, mss. 995, p. 11. — Courcy dit... *Chevron brisé...*

Ammes (d').

De gueules à la bande d'argent.

Roger, mss. 995, p. 20.

Amné (d').

V. de Samson.

Amnon (d').

V. Milon.

Amoureuse de Vernusson, — du Mureau, — de la Bellotière, — des Landes.

D'azur à trois têtes d'aigle arrachées d'or posées deux et une et

accompagnées de six trèfles d'argent, trois rangés en chef, et trois en pointe posés deux et un.

D'Hozier, Touraine, mss., p. 129. — Gencien, mss. 996, p. 12. — Mss. 995, p. 99. — Gaignières, Armorial, mss., p. 47. — Mss. d'Orléans. — Roger et l'Armorial de 1608, mss. 995, p. 14 et 23, n'indiquent pas *les trèfles*. — Dumesnil d'Aussigné, mss. 995, p. 11, dit les aigles *becquées d'argent*. — Mss. 439, titres de la Bibliothèque nationale.

Amours (d') du Serein, — de Chauffour, — de la Jaudette, — de l'Echasserie.

D'argent à trois clous de la passion de sable, posés deux et un, surmontés d'un sanglier passant, aussi de sable.

Audouys, mss. 994, p. 62. — Mss. 995, p. 34.

Ampignellé (d').

V. de Perrières.

Ampoigné (d').

D'argent fretté de sable de six pièces à la fasce de gueules brochant sur le tout.

Roger, mss. 995, p. 9. — Gaignières, arm. mss., p. 45. — Audouys, mss. 994, pp. 2, 29. — Mss. 995, pp. 23 et 93. — Gencien, p. 12. — Ménage, Histoire de Sablé. — Mss. d'Orléans.

Ces armes étaient autrefois portées par les seigneurs de Maillé de la Tourlandry, cadets de Châteauroux. — V. d'Heliand.

Amyot.

D'argent au chevron [de sinople?] chargé en pointe d'une étoile d'or, et accompagné de trois trèfles de sinople.

Mss. 993. — V. Amiot.

Amys.

V. Amis.

Anast (d'), fondue dans du Breil, près Montauban, dont Thomas, jurisconsulte au quatorzième siècle.

D'or à la croix engrelée de sable, accompagnée de quatre étoiles de même.

Courcy : Armorial de Bretagne.

Ancenis (d').

De gueules à trois quintefeuilles d'hermines.

Devise : *Folium ejus non defluet.*

Ce sont aussi les armes de la ville. Audouys, mss. 994, p. 7. — Gencien, mss. 996, pp. 11 et 77. — Mss. 995, p. 59. — Dom Lobineau, Histoire de Bretagne. — V. de Bethune.

Anchenay (de l').

V. de Meaulne.

Andenac (d').

V. Dandenac.

Andigné (d') de Vezins, — du Bois-de-la-Cour, — d'Angrie, — des Essards, — de Chazé, — de Saint-Jammes, ou Sainte-Gemme, — de la Ragottière, — des Ecotais, — de Montjauger, — de Beauregard, — de la Chaluère, — de la Barre, — de la Fovelière, — de Ribou, — de Mayneuf, — de la Roussardière, — du Rouillon, — de Pordic, — de la Vaugotière, — de la Roche-d'Iré, — des Touches, — de la Chenaie, — de Champiré, — de Grugé, — du Bois-Orcant, — de la Peannerie, — de Maubusson, — de l'Ile-Briand, — de la Mote-Cormenant, — des Brueres, — de l'Espinay, — du Hallay, — de la Couperie, — de Vaugeau, — de Louvaines, — de Cillé, — de la Blanchaie, — des Aillers, — dont François, évêque de Dax en 1733, Marie, grande prieure de Fontevraud en 1750, Louis-Jules, évêque de Nantes eu 1819,

Louis-Marie, général, pair de France, mort en 1857, Paul, député en 1830, Henri, général, sénateur en 1878, etc.

D'argent à trois aiglettes de gueules onglées, becquées et membrées d'azur, posées deux et une.

Cimier : *Un lion naissant de gueules supporté par deux aigles de même.*

Devise : « *Aquila non capit muscas.* »

Versailles, salle des Croisades. — Audouys, mss. 994, pp. 6 et 61. — D'Hozier, mss., pp. 425, 147, 150, 82, 86, 84, 97, etc. — Mss. 995, pp. 102, 86, 23 (Armorial de 1608), pp. 1, 2, 3 (Roger), 11 (Dumesnil d'Aussigné.) — Armorial mss. de Gaignières, p. 37. Gencien, mss. 996, p. 11. — Pavage de la chapelle du château de Monet (XIXe siècle). — Mss. d'Orléans. — Peintures XVIe siècle chapelle du château de la Blanchaie. — Le mss. 439 de la Bibliothèque nationale dit... *Aigles d'azur armées de gueule.*

Jean-Baptiste d'Andigné, curé de Ruillé à la fin du XVIIe siècle, eut pour armes, imposées sans doute à défaut de déclaration :

D'argent à une croix ancrée de sable.

D'Hozier, mss., p. 1217.

Voir aussi : D'Avoyne. — Le Roy. — De Fontenelle.

Andormière (de l').

V. Chenu.

Andrault de Maulévrier.

D'azur à trois étoiles d'argent.

De Courcy, Armorial de Bretagne.

Andrault de Langeron.

Ecartelé aux un et quatre d'azur à trois étoiles d'argent, aux deux et trois d'argent à trois fasces vivrées de gueules, à la bande semée de fleurs de lys d'or, brochant sur le tout, qui est de Gencian.

Gencien, mss. 996, p. 13. — Audouys, mss. 994, p. 14.

André de la Pinaudière.

D'azur à une bande d'argent chargée de trois croissants de gueules.

D'Hozier, mss., p. 984.

Andrezé (le prieuré de Saint-Pierre d').

D'argent à une croix pattée de gueules.

D'Hozier, mss., p. 922.

Andrieux de la Houssaie.

D'argent à la fasce de sable chargée de trois molettes d'or et accompagnée de quatre foudres ou tonnerres de sable en pointe posés deux et deux, le chef de gueules.

Cauvain, Armorial du Maine.

Anerie (de l').

V. de la Planche de Ruillé. — Bonamy.

Angardière (de l').

V. Dubois.

Angebault (Guillaume-Laurent-Louis), évêque d'Angers, 1842-1869.

D'azur à une croix d'argent et une ancre liées de même en sautoir, qui est de la communauté de Saint-Gildas, au diocèse de Nantes.

Devise : *In te confido.*

L'écu, appuyé sur un cartouche et terminé en accolade, est sommé d'une couronne ducale, entre une mitre précieuse à dextre et une crosse d'or en dehors à senestre, timbré d'un chapeau à quatre rangs de houppes de sinoplé, et accompagné en pointe d'une croix de chevalier de la Légion d'honneur, couronnée de sinople et attachée de gueules, et de deux branches croisées d'olivier au naturel.

Sceau et imprimés officiels.

Ange-Belay (d').

V. du Breil.

Ange-Le Prévost.

D'argent au sautoir dentelé de gueules, cantonné de quatre têtes de maure de sable.

Gencien, mss. 996, p. 12.

Angelerie-Laneau (de l') du Petit-Tremblay.

D'argent à un agneau de sable accompagné de deux croissants de gueules un en chef et l'autre en pointe.

D'Hozier, mss., p. 1404.

Angené (d').

V. Chalopin.

Angennes (d') de Rambouillet, — de Fargis, — du Plessis-Bourré, — de la Boissière, — de l'Ouvraie, — du Chemin, — de la Touche-Budon, — de la Corpetière, — du Latay, — de Poigny, — d'Erigné, — de Roche-Pot.

De sable au sautoir d'argent, à la bordure de même.

Armorial de 1608, mss. 995, p. 10. — Audouys, mss. 994, p. 7. — Sainte-Marthe. — Mss. 995, pp. 13 et 77. — Père Anselme, tome II. — Le mss. 993 renverse les *émaux*. — Le mss. 995, p. 65, donne au marquis de Rambouillet, dit d'Angennes, *parti des armes d'Arquenay* (v. ce nom). — Courcy ne met pas *la bordure.*

Anger.

V. Angier.

Angeraie (de l').

V. Thiéry.

Angerie (de l').

V. Badin.

Angers.

Sommaire : 1° Ville ; — 2° Évêché ; — 3° Université ; — 4° Académies ; — 5° Hôtel-Dieu ; — 6° Églises et chapitres ; — 7° Abbayes et prieurés ; — 8° Congrégations religieuses ; — 9° Commanderie du Temple ; — 10° Corporations et sociétés.

1° LA VILLE D'ANGERS.

Depuis ses ducs apanagistes, porte :

De gueules à la clef en pal d'argent, au chef d'azur, chargé de deux fleurs de lys d'or.

Gencien, mss. 996, p. 1. — Mss. 995, p. 80. — Mss. 993.

Un sceau de « l'eschevinage d'Angiers » aux Archives nationales donne en 1506 les armes ci-dessous :

Un pont de... soutenant un château à trois tours de... celle du milieu portant un écu de... chargé d'une clé de... en pal accostée en chef de deux fleurs de lys de...

L'*Armorial général*, mss. de D'Hozier, attribue les armes citées les premières ici au Corps de la Ville d'Angers (p. 459) et il donne à la ville même les armes ci-dessous (p. 1255) :

De gueules à trois tours crénelées d'argent posées deux et une.

Sous le premier empire, par concession du 29 janvier 1811, Angers portait :

De gueules à la clé en pal d'argent au chef cousu des bonnes villes de l'empire qui est *de gueules à trois abeilles d'or.*

Couronne *murale à sept créneaux.*

Cimier : *Une aigle naissante d'or soutenue d'un caducée de même auquel sont suspendus deux festons servant de lambrequins, l'un à dextre de chêne, l'autre à senestre d'olivier, aussi d'or, noués et rattachés par des bandelettes de gueules.*

Sceau municipal. — Note de Grille, mss 993.

Après la Restauration, les *fleurs de lys* ont reparu sur le chef, puis disparu quelquefois après 1830.

Le corps des officiers de l'Élection :

D'azur à trois fleurs de lys d'or posées deux et une.

D'Hozier, mss., p. 889.

Le corps des officiers du Grenier a Sel d'Angers :

D'azur à trois fleurs de lys d'or posées deux et une.

D'Hozier, mss., p. 747.

2° L'ÉVÊCHÉ D'ANGERS.

D'argent à une croix de gueules, et un chef d'azur chargé d'une mitre d'or.

D'Hozier, mss., p. 1277.

3° L'UNIVERSITÉ D'ANGERS :

De gueules à un ange debout, le vol abaissé d'or tenant devant lui un livre ou talame ouvert d'azur chargé de deux initiales IH. MA. *en lettres d'or.*

D'Hozier, mss., p. 722. — Sceau du recteur, archives dép. et mss. 993.

La FACULTÉ DE DROIT D'ANGERS portait :

Écartelé des six facultés; au premier d'azur semé de fleurs de lys d'or, à la bordure de gueule qui est de la province d'Anjou; au deuxième de Bretagne, au troisième d'Aquitaine, au quatrième de Normandie, au cinquième du Maine, au sixième de France et sur le tout de l'Université d'Angers.

Supports : *Les six masses des six nations de l'Université.*

Cimier : *Une couronne de marquis.*

Le tout drapé d'un manteau royal de France, doublé d'hermines.

Sceaux. — Mss. 993. — Un grand sceau du XVe siècle, mesurant huit centimètres de diamètre, conservé au musée impérial de Berlin, et dont le moulage, donné par M. de Farcy à la bibliothèque d'Angers, a été décrit et publié par M. de Lens (*Revue de l'Anjou*, 1876, p. 200), porte pour légende : *Sigillum rectoris et universitatis studii Andegavensis.* Il figure dans la partie supérieure, au centre, saint Maurice à cheval, accompagné de saint Nicolas et de saint Maurille sous un dais : au-dessous, des écoliers tournés à gauche et à droite vers leurs professeurs, entourent un personnage assis que M. de Lens croit être un bedeau de l'Université. — L'Université catholique d'Angers, récemment établie, a repris les armes que nous avons citées les premières.

Le mss. 995 (pp. 51 et 81), et Gencien, 996, (p. 1), donnent à l'Université d'Angers les armes suivantes que le même mss. 995 et le mss. 994 attribuent à la nation d'Anjou.

L'ANJOU, la première des nations qui composent l'Université d'Angers :

Semé de France à une épée d'argent posée en pal, la pointe en haut du côté dextre, et une crosse d'abbé d'or, aussi posée en pal, la pointe en bas à senestre.

On prétendait que c'étaient les armes de saint Lezin, comte d'Anjou, qu'avait portées de toute antiquité la collégiale de Saint-Julien d'Angers, primitivement Saint-Jean-Baptiste. — Audouys, mss. 994, p. 8, met *l'épée à senestre la pointe en bas, la crosse à dextre.* — Mss. 995, p. 82.

L'Aquitaine ou la Guyenne, comme nation de l'Université d'Angers :

D'azur semé de France, au franc canton de sinople chargé d'un lion d'argent à la bordure de gueules.

Audouys, mss. 994, p. 8. — A la page 83, le même blasonne :

De gueules à un léopard d'or, armé et lampassé d'azur.

La Bretagne, comme nation de l'Université d'Angers :

D'argent chargé de mouchetures d'hermines de sable sans nombre.

Audouys, mss. 994, p. 35.

La Nation de France .et l'Université d'Angers, en laquelle la nation d'Allemagne se trouva réunie vers 1390 :

D'azur à trois fleurs de lys d'or, posées deux et une.

Audouys, mss. 994, p. 75.

Le Maine, comme nation de l'Université d'Angers :

D'azur à trois couronnes d'or.

Sceaux, mss. 993.

La Normandie, comme nation de l'Université d'Angers :

De gueules à deux léopards d'or lampassés et armés d'azur, posés l'un au-dessus de l'autre.

Audouys, mss. 994, p. 127.

4° ACADÉMIES.

L'Académie des Belles-Lettres d'Angers, instituée en 1685 :

D'azur au Parnasse d'or surmonté d'un laurier d'or et aux fleurs de lys sans nombre avec l'échiquier d'Anjou en bordure.

Pour emblème : *Un vase plein d'eau.*

Devise : *Masculas ostendit et aufert.*

Sceaux. — Cél. Port, Dictionnaire de Maine-et-Loire, I, p. 92.

Le Bureau d'Agriculture d'Angers, institué en 1760.

D'azur bordé de gueules, à l'ancre d'or chargé d'une bêche et d'un pied de roi d'argent en sautoir, accompagné de quatre fleurs de lys d'or, une en chef, une en pointe, deux aux flancs.

Couronne tréflée.

Supports : *Deux hermines vivantes.*

Sceaux. — Cél. Port, Dictionnaire de Maine-et-Loire, I, p. 93.

5° HOTEL-DIEU.

L'Hopital Saint-Jean l'Évangéliste, de la fondation des rois d'Angleterre, comtes d'Anjou (XIIe siècle).

D'argent à l'aigle essorante de sable, posée sur un tertre de sinople.

Audouys, mss. 994, p. 95. — Par ordonnance de Louis XIV, en 1672, l'hôpital de la Charité, dit les Renfermés, étant établi, dut porter au-dessus de la porte principale les armes du roi (Ballain, mss. 867, p. 491).

6° ÉGLISES.

Le chapitre royal et épiscopal de l'église Saint-Maurice, Cathédrale d'Angers :

De gueules à l'escarboucle de huit rais pommetée et fleuronnée d'or.

D'Hozier, mss., p. 79. — Gencien, mss. 996, p. 1. — Mss. 995, pp. 39 et 82. — Audouys, mss. 994, p. 112, dit que ce sont aussi les armes de Clèves. Un mss. du Séminaire, consulté par Audouys, intervertissait les émaux.

La trésorerie de l'église cathédrale d'Angers :

D'azur à une bourse d'argent.

D'Hozier, mss., p. 1259.

La chantrerie de l'église d'Angers :

D'argent à trois lions de gueules.

D'Hozier, mss., p. 941.

La dignité de grand-pénitencier de l'église d'Angers :

De gueules à une clef d'argent posée en pal.

D'Hozier, mss., p. 952.

Le chapitre de l'église collégiale de Saint-Jean-Baptiste *alias* Saint-Julien, réunie au séminaire en 1696 :

D'azur semé de fleurs de lys d'or, adextré d'une crosse d'or et senestré d'une épée d'argent à poignée d'or, la pointe en haut.

Audouys, mss. 994, p. 99. — Ballain, mss. 867, p. 520. — Voir ci-dessus : (3°) province d'Anjou, dans l'Université d'Angers.

L'Armorial général, mss., attribue à Saint-Jean-Baptiste les armes suivantes :

D'azur à un saint Jean-Baptiste d'or tenant une longue croix de même senestrée de son agneau d'argent, rampant contre sa cuisse.

D'Hozier, mss., p. 792.

Le chapitre royal de Saint-Laud-lès-Angers, de la fondation des anciens comtes d'Anjou :

D'azur à trois fleurs de lys d'or posées deux et un.

Supports : *Une ablette adossée, posée du côté senestre, et du côté dextre, un renard.*

Cimier : *Une croix fleurdelisée d'or à pied fiché.*

Audouys, mss. 994, p. 107. — D'Hozier, mss., p. 459. — Ballain, mss. 867, p. 305.

Le chapitre de l'église collégiale de Saint-Maimbeuf d'Angers :

D'azur à trois crosses d'or posées en pal, deux en chef adossées, une en pointe tournée à senestre.

Ballain, Antiquités d'Anjou, mss. 867, p. 164, Audouys, mss. 994, p. 118, et d'Hozier, mss., p. 70, disaient aussi :

D'azur à une crosse d'abbé d'or entourée de deux crosses d'évêque de même.

Le chapitre royal de Saint-Martin, en la ville d'Angers, de fondation des anciens comtes d'Anjou :

D'argent au saint Martin armé et monté à cheval, coupant avec son sabre son manteau pour en faire part à un pauvre nu qu'il rencontre sur son passage, à trois fleurs de lys d'or au second canton de l'écu ; au premier canton un écusson en bannière, fascé de gueule et d'argent de huit pièces.

Support : *Une longue croix pommetée d'argent à pied fiché, posée par derrière.*

Audouys, mss. 994, p. 126, dit que les anciennes armes de ce chapitre royal étaient bien telles qu'il les donne ci-dessus, mais que les *trois fleurs de lys* étaient éparses dans l'écu, on les aurait rassemblées pour en faire le second canton ; l'*écusson en*

bannière mis au premier canton servait de contre-scel dans les actes faits par ce chapitre et dans leurs délibérations lorsqu'ils en délivraient des expéditions. Tripier, consulté par Audouys, avait pris ce contre-scel pour les armes.

D'Hozier, mss., p. 104, blasonne, d'après un sceau conservé dans le mss. 993 :

D'argent à trois fasces de gueules.

Ballain, mss. 867, p. 224, dit :

Fascé d'azur et de gueule de huit pièces.

Le chapitre de la collégiale de Saint-Maurille, en la ville d'Angers :

D'azur à un saint Maurille revêtu de ses ornements épiscopaux, donnant la bénédiction de sa main dextre à un saint René, enfant nu de carnation, contourné et à genoux, et tenant de sa main senestre une crosse, le tout d'or posé sur une terrasse de même.

D'Hozier, mss., p. 723. — Audouys, mss. 994, p. 118.

Le chapitre de l'église collégiale de Saint-Pierre, en la ville d'Angers :

D'azur à la tiare d'or posée en chef, accostée de deux fleurs de lys d'or, et une troisième fleur de lys aussi de même posée au milieu de l'écu, et en pointe d'une clef et une épée aussi d'or posées en sautoir, la clef du côté dextre et l'épée du côté senestre, le tout accompagné d'un saint Pierre et d'un saint Paul au naturel drapés de gueules et d'azur, l'un tenant en sa main une clef et l'autre une épée sur laquelle il s'appuie la main.

Audouys, mss. 994, p. 139. — D'Hozier, mss., p. 723, dit : *la clef et l'épée d'argent.* — Ballain, p. 531, y ajoute une *poignée d'or*, et dit : *la tiare de gueule garnie de trois couronnes d'or,* sans indiquer l'accompagnement ci-dessus.

Le petit sceau du chapitre portait :

D'azur à deux clefs passées en sautoir et surmontées d'une tiare, le tout d'or.

Tripier, cité par Audouys, a blasonné comme Ballain, mss. 867, p. 174 :

D'azur à deux crosses d'or posées en sautoir, accompagnées en chef d'une mitre d'or en flanc, et en pointe de trois fleurs de lys aussi d'or.

7° ABBAYES ET PRIEURÉS D'ANGERS.

L'abbaye de Saint-Aubin, ordre de Saint-Benoît, fondée en 973 :

Losangé d'argent et de gueules.

XVIIᵉ siècle, Clef de voûte sculptée à la préfecture actuelle. — Tripier, cité par Audouys. — Ballain, mss. 867, p. 200. — Audouys, mss. 994, p. 6, dit : *losangé d'or et de gueules.*

L'Armorial général mss. qui donne les armes ci-dessus (p. 88) à « la communauté des religieux de Saint-Aubin » attribue pour armes à « l'abbaye » (p. 1260) :

Tranché d'or et de gueules à deux croissants de l'un en l'autre.

Le prieuré de SAINT-SAUVEUR DE L'ÉVIÈRE-LÈS-ANGERS, ordre de Saint-Benoît, fondé en 1040 :

De gueules à l'esvière ou aiguière d'argent, un chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or rangées.

Audouys, mss. 994, p. 107. — Ballain, mss. 867, p. 532. — D'Hozier, mss., p. 460, dit le chef d'*argent* ainsi que M. Port (Dictionnaire de Maine-et-Loire, tom I, p. 56), qui met l'*esvière brochant sur le tout.* — Le Monasticon Gallicanum de Dom Michel Germain (pl. 143), dit :

De... à un lys de trois fleurs de... accompagné de deux clefs de... l'anneau en bas.

L'abbaye de SAINT-NICOLAS d'Angers, ordre de Saint-Benoît, fondée en 1033 :

D'azur au chef de gueules, à l'escarboucle fleurdelisée et pommetée d'or brochant sur le tout.

Audouys, mss. 994, p. 127. — D'Hozier, mss., p. 460. — Monasticon Gallicanum, pl. 142. — Ballain, mss. 867, p. 222, dit à tort *de gueule à la face d'azur,* et il dessine, *de gueule au chef d'azur.* — V. Anjou (comtes d').

La communauté des religieuses de l'abbaye du PERRAY-AUX-NONAINS-LÈS-ANGERS, ordre de Citeaux, fondé au XIIᵉ siècle :

D'azur à une Notre-Dame tenant sur ses bras l'Enfant Jésus, le tout d'or.

D'Hozier, mss., nº 271, reg. Iᵉʳ, par ordonnance du 22 août 1698.

L'abbaye de NOTRE-DAME DE LA CHARITÉ DU RONCERAY d'Angers, de l'ordre de Saint-Benoît, fondée au XIᵉ siècle :

D'azur à une Vierge assise tenant son Enfant Jésus et accostée en pointe de deux enfants affrontés à genoux et les mains jointes, le tout d'or.

D'Hozier, mss., p. 723.

L'abbaye de SAINT-SERGE ET SAINT-BACH, ordre de Saint-Benoît, fondée en 650 :

Parti au premier de gueule à l'escarboucle pommetée d'or, au

deuxième d'azur à la croix pommetée d'or, cantonnée de seize croisettes à pied fiché aussi d'or.

Audouys, mss. 994, p. 164. — Le Monasticon Gallicanum de D. Michel Germain (planche 144), donne *la croix* simple et seulement *quatre croisettes*, comme Ballain, mss. 867, p. 150.

L'Armorial générial, mss., donne pour armes .

D'argent à deux hommes de carnation, armés de toutes pièces, de sable, représentant l'un saint Serge et l'autre saint Bach, tenant chacun d'une main une hallebarde de même et de l'autre tenant ensemble un écu à l'antique, parti au premier d'azur à une croix d'or, cantonnée de huit croisettes de même, deux à chaque canton, une sur l'autre, et au deuxième de gueule au rais d'escarboucle fleurdelisé d'or.

D'Hozier, mss., p. 85. — Ailleurs (p. 1255) l'Armorial général attribue à l'abbaye les armes suivantes :

D'azur à deux mitres d'or mises en face.

L'abbaye de Toussaint d'Angers, ordre de Saint-Augustin, fondé vers 1010 :

D'or [sans doute pour *de gueules*] *à l'agneau pascal d'argent tenant une croix d'or à laquelle est attachée une banderolle d'argent, l'agneau passant sur une terrasse d'or.*

D'Hozier, mss., p. 127. — Audouys, mss. 994, p. 169, dit simplement... *tenant un étendard d'or.* — Tripier, cité par le précédent, et Ballain, mss. 867, p. 231, disent : *tenant une croix de gueules à l'étendard de même, au chef d'azur chargé d'un dextrochère parti revêtu tenant un cœur enflammé de gueule.* — Un sceau du XVIII[e] siècle (musée archéologique d'Angers) donne : *de gueule à l'agneau pascal d'argent.* L'Armorial général, mss., p. 1263, attribue à l'abbaye de Toussaint les armes :

D'azur à six croix d'argent posées trois en chef et trois en pointe et une crosse de même en cœur.

8° CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES D'ANGERS.

Le couvent des Augustins, établis en 1329 :

D'or à un cœur de gueule enflammé de même, percé de deux flèches de sable, ferrées d'argent, passées en sautoir.

D'Hozier, mss., p. 869. — Ballain, mss. 867, p. 321, dit :

D'azur au cœur enflammé de gueule transpercé d'une flèche d'argent.

Le couvent des religieuses du Calvaire, établies en 1619 :

D'azur à une Vierge ayant les mains jointes d'or appuyée contre une croix du Calvaire d'argent, le tout sur une terrasse de même.

D'Hozier, mss., p. 724.

Le couvent et la communauté des religieuses CARMÉLITES de la ville d'Angers, établies en 1629 :

D'argent à une montagne de sinople supportant une croix haussée de sable et trois étoiles, deux de sinople aux côtés de la croix, une d'argent sur la montagne.

D'Hozier, mss., p. 124.

Le couvent des CARMES, de l'ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, établis à Angers en 1283 :

De sable, mantelé, arrondi d'argent, à trois étoiles, deux en chef et une en pointe de l'un en l'autre.

D'Hozier, mss., p. 868. — Ballain, mss. 867, p. 343, dit : *d'argent à la pointe de sable*, et donne pour :

Devise : *Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum.*

Les religieux CORDELIERS, mendiants de l'ordre de Saint-François d'Assise, appelés à Angers en 1231 :

D'azur à une croix alaisée, fichée et pommetée de gueule embrassée par deux bras et mains d'argent en sautoir, un bras de Jésus-Christ, vêtu, et un bras nu de saint François sortant d'une nue aussi d'argent, les mains percées de gueule avec cette devise sur les bras de saint François partant du côté senestre : MAJOR HORUM.

Devise, au-dessus de la croix : *Tria hæc.*

Audouys, mss. 994, p. 44. — Grav., XVIII[e] siècle, mss. 993. — Voir les Recollets, ci-dessus.

L'Armorial général, mss., p. 868, dit :

D'argent à une croix de sable haussée et embrassée par deux bras de carnation, l'un nu, et l'autre vêtu de sable et passés en sautoir.

Le couvent des religieuses de LA FIDÉLITÉ ou NOTRE-DAME-DE-BON-CONSEIL, de l'ordre de Saint-Benoît, établies en 1632 :

D'or semé d'étoiles d'azur à une Vierge de front, les bras croisés sur son estomac, de sable, soutenue d'un croissant d'azur.

D'Hozier, mss., p. 117.

La communauté des religieuses de NOTRE-DAME-DE-LA-HAYE, ordre de Grandmont-lès-Angers :

D'azur à une Notre-Dame, tenant son fils entre ses bras, d'argent.

D'Hozier, mss., p. 122.

Le couvent des JACOBINS, DOMINICAINS ou FRÈRES-PRÊCHEURS, établis à Angers, de 1220 à 1236 :

Écartelé au premier des Cordeliers (voir ci-dessus, d'après le mss. 994); *au deuxième d'azur au chien passant d'argent chargé*

d'un petit monde ou globe et portant un flambeau allumé en sa gueule ; au troisième d'argent à la croix fleurdelisée, au giron d'argent et de sable de l'un en l'autre de huit pièces ; au quatrième d'argent à quatre flambeaux de gueule ; à l'orle de gueule chargée de cinq besans d'argent.

Audouys, mss. 994, p. 99. — Tripier, cité par Audouys, et Ballain, mss. 867, p. 306, disent :

D'argent au chien d'azur, à l'étoile d'or en chef, chappé de sable.

L'Armorial général dit :

D'argent, mantelé, arrondi de sable, l'argent chargé d'un chien de sable tenant en sa gueule un flambeau de même allumé de gueule.

D'Hozier, mss,, p. 868. — Un sceau, mss. 993, dit : *d'argent le mantelé chargé en chef d'une étoile d'or, au-dessous d'une guirlande de fleurs, et en cœur d'une palme et d'un lys en sautoir,* et le *chien accompagné à senestre du globe terrestre.*

La communauté des Pénitentes, de Sainte-Marie-Madeleine, vers 1682 :

D'azur au rocher d'argent chargé d'une croix de gueule, chargée d'une lance et d'une éponge aussi de gueule.

Ballain, mss. 867, p. 508.

La communauté des Missionnaires ou Petits-Pères, ou Lazaristes, établis à Angers, en 1674 :

D'argent à l'image de N.-S. Jésus-Christ de carnation, les bras tendus en bas, vêtu d'or et d'azur, la tête nue.

Sceau, autour duquel la légende suivante : *Sup*[*erior*] *dom*[*us*] *congr*[*egationis*] *miss*[*ionis*] *andegavensis.* — Audouys, mss. 994, p. 116. — D'Hozier, mss., p. 579, dit : *d'azur à l'image de N.-S. d'or...*

La communauté des prêtres de l'Oratoire, établis en 1619 :

D'azur à ces deux mots Jésus Maria écrits l'un sur l'autre d'or, le tout dans une couronne d'épines de même.

D'Hozier, mss., p. 127. — Ballain, mss. 867, p. 569.

La Providence, fondée en 1660 :

D'azur à la croix de gueule chargée de cinq croisettes et accompagnée de quatre autres croisettes, le tout d'or.

Ballain, mss. 867, p. 515.

Le couvent des RECOLLETS de la Baumette, établis en 1596 :

D'azur à la croix alaisée de gueule, embrassée par deux bras et mains d'argent en sautoir, un bras de Jésus-Christ et un bras de saint François percé de clous.

Ballain, mss. 867, p. 361. — Voir les Cordeliers, ci-dessus.

Le couvent des religieuses de SAINTE-CATHERINE, de l'ordre de Citeaux, dit Oratoire de la Tour, fondé en 1634 :

D'argent au nom de Jésus d'azur sommé d'une croix de même et soutenue de trois clous de la passion appointés de sable. le tout enfermé dans une couronne d'épines de sinople.

D'Hozier, mss., p. 224.

La communauté des Filles de la Propagation de la Foi, sous le titre de LA TRINITÉ, établie à Angers :

D'azur à un triangle vidé, engrelé et pointé en haut d'or, au dedans duquel il y a quatre lettres, ou caractères hébraïques, aussi d'or, posées en pal.

D'Hozier, mss., p. 237.

Le couvent et la communauté des religieuses URSULINES, établies à Angers, en 1618 :

D'azur à une tige de lys de jardin fleurie de trois fleurs, le tout au naturel et mouvantes d'un buisson d'épines d'or.

D'Hozier, mss., p. 229. — Ballain, mss. 867, p. 472, dit :

D'azur au cœur enflammé de gueule, transpercé de deux flèches d'argent et couronné d'épines de sinople.

La communauté des religieuses de la VISITATION SAINTE-MARIE d'Angers, autorisées en 1635 :

D'or au cœur de gueule percé de deux flèches d'or empennées d'argent passées en sautoir au travers du cœur chargé d'un nom de JESUS *d'or enfermé d'une couronne d'épines de sinople, les épines ensanglantées de gueule, une croix de sable fichée dans l'oreille du cœur.*

D'Hozier, mss., p. 93. — Ballain, mss. 867, p. 473, dit :..... *D'argent au cœur de gueule...* et *flèches de sable....*

9° COMMANDERIE DU TEMPLE.

L'ancienne Commanderie du Temple, établie à Angers, portait :

De gueules à trois roues d'or de cinq raies, accompagnée d'un lambel ou d'un bâton d'azur en chef.

Mss. 993. — Papier censif de 1534.

10° CORPORATIONS DE LA VILLE D'ANGERS.

La communauté des maîtres APOTHICAIRES, ÉPICIERS :

De sinople à un saint Nicolas, évêque, adextré en pointe de trois enfants dans un baquet, le tout d'or.

D'Hozier, mss., p. 786.

La communauté des maîtres ARCHITECTES.

(V. Maçons).

La communauté des maîtres ARQUEBUSIERS :

D'argent à deux pistolets de gueules passés en sautoir.

D'Hozier, mss., p. 859.

La communauté des AVOCATS-PROCUREURS au présidial, sénéchaussée et autres juridictions royales de la ville d'Angers :

D'or à un saint Yves de carnation vêtu d'une robe de palais de sable, tenant de sa main dextre un papier plié d'argent et en sa senestre un sac de sable avec son étiquette d'argent.

D'Hozier, mss., p. 884.

La communauté des maîtres BARBIERS, PERRUQUIERS ET ÉTUVISTES :

D'azur à trois bassins à barbe d'or posés deux et un.

D'Hozier, mss., p. 863.

La communauté des maîtres BATELIERS.

(V. Voituriers).

La communauté des maîtres BATIERS.

(V. Bourreliers).

La communauté des maîtres BATIERS DE LAINE.

(V. Bonnetiers).

La communauté des marchands de BLÉ :

De sinople à trois boisseaux d'argent posés deux et un, et une gerbe d'or posée en cœur.

D'Hozier, mss., p. 863.

La communauté des maîtres BLANCHISSEURS.

(V. Terrassiers).

La communauté des maîtres BLANCHISSEURS de TOILE.

(V. Toile).

La communauté des marchands de Bois :

D'argent à une bûche de sable enflammée de gueule.

D'Hozier, mss., p. 864.

La communauté des maîtres BONNETIERS ET BASTIERS DE LAINE :

De gueule à une sainte Barbe d'argent.

D'Hozier, mss., p. 785.

La communauté des maîtres BOUCHERS DE LA GRANDE BOUCHERIE :

D'or à une rencontre de bœuf de gueule, surmonté d'un couperet d'argent.

D'Hozier, mss., p. 860.

La communauté des maîtres BOUCHERS, ROTISSEURS, DE LA VILLE D'ANGERS ET DE LA PETITE BOUCHERIE :

D'azur à un saint Jean-Baptiste avec son agneau, le tout d'argent.

D'Hozier, mss., p. 784.

La communauté des maîtres BOULANGERS :

D'azur à un saint Honoré, évêque, vêtu pontificalement, crossé, et mitré d'or.

D'Hozier, mss., p. 790.

La communauté des maîtres BOURRELIERS, BATIERS :

D'azur à un saint Éloi, évêque, vêtu pontificalement d'or tenant en sa main dextre un manteau d'argent et en sa senestre sa crosse d'or.

D'Hozier, mss., p. 787.

La communauté des maîtres Brodeurs :

D'argent à une fasce d'azur diaprée, brodée d'or.

D'Hozier, mss., p. 862.

La communauté des maîtres Bruleurs.

(V. Vinaigriers).

La communauté des maîtres Bustiers.

(V. Vinaigriers).

La communauté des maîtres Cabaretiers.

(V. Hôteliers).

La communauté des maîtres Cardeurs.

(V. Peigneurs).

La communauté des maîtres Carreleurs.

(V. Terrassiers).

La communauté des maîtres Carreleurs en cuir :

De gueule à une alène d'argent, emmanchée d'or, posée en pal.

D'Hozier, mss., p. 862.

La communauté des maîtres Faiseurs de Chandelles, Potiers de terre :

D'azur à une sainte Geneviève de carnation vêtue d'argent tenant en sa main dextre un cierge de même allumé de gueule.

D'Hozier, mss., p. 789.

La communauté des maîtres Chapeliers, Fouleurs de chapeaux :

D'argent à trois chapeaux de sable posés deux et un.

D'Hozier, mss., p. 860.

La communauté des maîtres Charrons :

D'argent à une sainte Catherine de carnation, vêtue de gueule et d'azur tenant de sa main dextre une palme d'or et appuyant de sa senestre sur une roue de même garnie de fers de rasoir de sable.

D'Hozier, mss., p. 789.

La communauté des maîtres Charpentiers :

D'azur à une hache couchée en fasce d'argent surmontée d'un maillet d'or.

D'Hozier, mss., p. 861.

La communauté des maîtres Chirurgiens de la ville et faubourgs d'Angers et dépendances :

D'argent à un saint Cosme et un saint Damien de carnation vêtus en robes de sable avec des bonnets de même fourrés d'hermines.

D'Hozier, mss., p. 790.

La communauté des maîtres Ciriers :

De gueule à trois cierges d'argent pendants et enfilés d'une baguette d'or.

D'Hozier, mss., p. 863.

La communauté des maîtres Cordiers :

De gueule à un saint Paul de carnation vêtu d'or et d'argent, adextré d'un paquet de cordes d'or et senestré d'un mandre de même posé en pal.

D'Hozier, mss., p. 784.

La communauté des maîtres Cordonniers :

D'azur à une sainte Vierge d'argent senestrée d'un saint Crépin de carnation vêtu d'or.

D'Hozier, mss., p. 787.

La communauté des maîtres Corroyeurs en cuir :

De sable à un saint Simon, apôtre, d'or, tenant en sa main dextre un couteau d'argent.

D'Hozier, mss., p. 785.

La communauté des maîtres Couteliers :

De sable à une roue à aiguiser d'argent, accompagnée en chef d'un rasoir, à dextre, emmanché d'or, et d'une paire de ciseaux à senestre aussi d'argent.

D'Hozier, mss., p. 859.

La communauté des maîtres Couvreurs d'ardoise :

D'azur à une truelle d'or accostée de deux échelles d'argent posées en pal.

D'Hozier, mss., p. 860.

La communauté des maîtres Carreleurs en cuir.

(V. Carreleurs).

La communauté des maîtres Drapiers.

(V. Sergers).

La communauté des marchands de Draps de laine :

D'azur à une aune d'argent marquée de sable posée en pal.

D'Hozier, mss., p. 988.

La communauté des marchands de Draps de soie :

De gueule à une aune d'argent marquée d'azur posée en fasce.

D'Hozier, mss., p. 989.

La communauté des maîtres Droguistes, Épiciers :

D'azur à des balances d'or accompagnées en pointe d'un bouquet de différentes fleurs au naturel.

D'Hozier, mss., p. 989.

La communauté des Fourbisseurs d'Épées.

(V. Fourbisseurs).

La communauté des maîtres Épiciers.

(V. Apothicaires et Droguistes).

La communauté des maîtres Étuvistes.

(V. Barbiers).

La communauté des maîtres Fariniers.

(V. Meuniers).

La communauté des maîtres FILASSIERS.

De gueules à un nom de Jésus d'argent.

D'Hozier, mss., p. 787.

La communauté des maîtres FONDEURS.

(V. Poëliers).

La communauté des maîtres FOULEURS DE CHAPEAUX.

(V. Chapeliers).

La communauté des maîtres FOURBISSEURS D'ÉPÉES :

D'azur à trois épées d'argent posées en pal et en sautoir :

D'Hozier, mss., p. 859.

La communauté des maîtres FRIPIERS, REVENDEURS, TAILLEURS D'HABITS :

Échiqueté d'argent et de gueule à des ciseaux d'or ouverts en sautoir, brochant sur le tout.

D'Hozier, mss., p. 861.

La communauté des maîtres GANTIERS.

(V. Mégissiers).

La communauté des FAISEURS DE GUÊTRES.

(V. Marchands de toile).

La communauté des maîtres HORLOGERS :

D'azur à une pendule d'or accostée de deux montres d'argent, suspendues chacune par une chaînette d'or.

D'Hozier, mss., p. 789.

La communauté des maîtres HOTELIERS, CABARETIERS :

D'azur à un saint Hubert vêtu en chasseur à genoux auprès de son cheval arrêté devant un cerf contourné, le tout d'or.

D'Hozier, mss., p. 790.

La communauté des maîtres LIBRAIRES, IMPRIMEURS :

D'azur à un livre d'or fermé, accompagné de trois fleurs de lys, de même deux aux flancs et une en pointe.

D'Hozier, mss., p. 862.

La communauté des maîtres FAISEURS DE LINGERIE.

(V. Marchands de toile).

La communauté des maîtres MAÇONS, ARCHITECTES DE LA VILLE ET QUINTE D'ANGERS :

D'azur à un temple couvert en dôme d'or, accosté de deux grandes tours carrées de même, et sur le dôme un Christ de carnation vêtu d'argent, tenant sa croix de même le pied dextre levé comme montant au ciel.

D'Hozier, mss., p. 788.

La communauté des maîtres MANCHONNIERS (V. Pelletiers).

Le corps des JUGES ET GARDES DES MARCHANDS :

D'azur à trois fleurs de lys d'or posées deux et une.

D'Hozier, mss., p. 748.

La communauté des maîtres MARÉCHAUX EN ŒUVRE BLANCHE (V. Taillandiers).

La communauté des maîtres MARÉCHAUX-FERRANTS :

De gueule à une butte de sable posée en pal, accostée de deux fers de cheval de même.

D'Hozier, mss., p. 864.

La communauté des maîtres MÉGISSIERS ET GANTIERS :

De gueule à une toison d'argent étendue et posée en pal.

D'Hozier, mss., p. 861.

La communauté des maîtres MENUISIERS :

D'azur à une sainte Anne assise, ayant à sa senestre la sainte Vierge debout, le tout d'or.

D'Hozier, mss., p. 787.

La communauté des maîtres MEUNIERS ET FARINIERS :

D'azur à un saint Clément vêtu en évêque d'or.

D'Hozier, mss., p. 786.

La communauté des maîtres MOUTARDIERS (V. Vinaigriers).

La communauté des NOTAIRES ROYAUX :

D'argent à un saint Yves de carnation vêtu d'une robe de palais de sable, tenant de sa main dextre un sac de même avec son étiquette d'argent.

D'Hozier, mss., p. 883.

La communauté des maîtres ORFÈVRES :

D'azur à une croix d'or cantonnée aux premier et quatrième d'une couronne royale de même et aux deuxième et troisième d'une coupe couverte d'argent.

D'Hozier, mss., p. 864.

La communauté des maîtres PATISSIERS, ROTISSEURS DE LA VILLE, QUINTE ET BANLIEUE :

D'argent à un saint Michel de carnation vêtu de gueule et d'or terrassant le diable, surmonté d'un écusson d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or, deux et une, accosté de deux petits pâtés de gueule.

D'Hozier, mss., p. 788.

La communauté des maîtres PEIGNEURS ET CARDEURS :

D'argent à un saint Blaise de carnation vêtu pontificalement de gueule, crossé et mitré d'or.

D'Hozier, mss., p. 791.

La communauté des marchands PELLETIERS ET MANCHONNIERS :

D'hermines à un manchon de sable posé en fasce, brochant sur le tout.

D'Hozier, mss., p. 867.

La communauté des maîtres PERRUQUIERS (V. Barbiers).

La communauté des maîtres POÊLIERS, FONDEURS :

D'azur à une poêle d'argent posée en fasce, haussée, soutenue d'un chaudron d'or.

D'Hozier, mss., p. 864.

La communauté des maîtres POTIERS D'ÉTAIN :

De sable à trois pots d'étain d'argent posés deux et un.

D'Hozier, mss., p. 859.

La communauté des maîtres POTIERS DE TERRE (V. Faiseurs de chandelles).

La communauté des maîtres REVENDEURS (V. Fripiers.)

La communauté des maîtres ROTISSEURS (V. Bouchers et Pâtissiers).

La communauté des maîtres SELLIERS :

D'azur à une selle d'argent enrichie d'or.

D'Hozier, mss., p. 862.

La communauté des SERGENTS ROYAUX :

D'argent à trois écritoires de sable posés deux et un.

D'Hozier, mss., p. 1265.

La communauté des maîtres SERGERS, DRAPIERS ET TEINTURIERS :

De sinople à une aune d'argent marquée de sable posée en fasce.

D'Hozier, mss., p. 860.

La communauté des maîtres SERRURIERS :

D'azur à un saint Pierre d'or tenant en sa main deux clefs, l'une d'or, l'autre d'argent.

D'Hozier, mss., p. 785.

La communauté des maîtres TAILLANDIERS, MARÉCHAUX EN ŒUVRE BLANCHE :

De gueule à un saint Éloi vêtu en évêque crossé et mitré d'or.

D'Hozier, mss., p. 789.

La communauté des maîtres TAILLEURS D'HABITS :

D'azur à une sainte Trinité, le Fils à dextre du Père, et tous deux assis, d'or, le Saint-Esprit en chef en forme de colombe d'argent.

D'Hozier, mss., p. 784. — (V. Fripiers).

La communauté des marchands maîtres TANNEURS :

De sable à deux couteaux de tanneurs d'argent emmanchés d'or passés en sautoir.

D'Hozier, mss., p. 861.

La communauté des maîtres Teinturiers :

D'azur à un saint Maurice à cheval d'or tenant un guidon d'argent chargé d'une croix de gueule.

D'Hozier, mss., p. 790. — (V. Sergers).

La communauté des maîtres Terrasseurs, Carreleurs et Blanchisseurs :

D'azur à une Ascension d'argent.

D'Hozier, mss., p. 786.

La communauté des maîtres Tissiers :

De sinople à une navette d'or posée en pal.

D'Hozier, mss., p. 865..

La communauté des marchands de Toile, Faiseurs de Guêtres, Lingerie, et Blanchisseurs de toile :

D'azur à deux fasces d'argent et des ciseaux d'or ouverts en sautoir brochant sur le tout.

D'Hozier, mss., p. 861.

La communauté des maîtres Tonneliers :

De sable à un tonneau d'argent sur son cul surmonté d'un maillet d'or.

D'Hozier, mss., p. 858.

La communauté des maîtres Tourneurs :

D'azur à un nom de Jésus d'or.

D'Hozier, mss., p. 788.

La communauté des marchands de Vins en gros :

D'argent à trois barils de gueule posés deux et un.

D'Hozier, mss., p. 863.

La communauté des maîtres Vinaigriers, Bruleurs, Bustiers et Moutardiers :

D'azur à un saint Vincent, martyr, vêtu en diacre, tenant en sa main dextre un marteau et en sa main senestre une grappe de raisins, le tout d'or.

D'Hozier, mss., p. 786.

La communauté des maîtres VITRIERS :

Losangé d'argent et d'azur à deux burelles de sable brochant sur le tout, l'une en chef et l'autre en pointe.

D'Hozier, mss., p. 864.

La communauté des maîtres VOITURIERS ET BATELIERS :

D'azur à un bateau d'argent garni de quatre rames d'or, voguant sur une mer d'argent.

D'Hozier, mss., p. 866.

Angevin de la Maillardière.

De sable à une bande d'argent chargée d'un lion de gueules.

D'Hozier, mss., p. 498. — Audouys, mss. 994, p. 15.

Angevinière (de l').

V. Thiéry.

Angier de Loheac, — de Crapado, — du Plessis-Angier.

Vairé et contrevairé d'azur et d'argent, chargé d'un croissant montant de gueule.

Devise : *Fides.*

Mss. 993. — Audouys, mss. 994, p. 5. — Les Angier de Bretagne, dont un évêque de Saint-Brieuc, portent *trois croissants de gueule.* — Angier de Caprado, de la Chauvellière, portait :

De sable à trois fleurs de lys d'or.

Mss. 994. — Courcy dit aussi :

De vair au bâton de gueules, ou : *de vair à trois croissants de gueule.*

Anglottière (de l').

V. de Meaulne.

Anglure (d') de Bourlemont, — de Saint-Ballory, — de Nogent, dont François, abbé de Saint-Florent en 1685, et Saladin, chevalier du Croissant.

Écartelé aux premier et quatrième d'or semé de croissants de gueules surmontés de grillettes d'argent, qui est d'Anglure, *aux deuxième et troisième de gueule à trois peaux de vair, au chef d'or chargés d'une merlette de sable.*

Cimier : *Un col de chevreau au naturel.*

Cri de guerre : *Saladin!* ou bien : *Damas!*

Gencien, mss. 996, p. 15. — Les mss. 993 et 999 disent... *aux deux et trois d'azur.*

Angoin (de l').

V. de Terves.

Angottière (de l').

V. Menoir.

Angoulême (d'), dont Pierre, abbé de Saint-Serge en 1445.

Anciennement portait : *Losangé d'or et de gueule.*

Lachesnaye-des-Bois, I, p. 553.

Angrie (d').

D'or à trois bouterolles ou bouts de fourreau d'épée de gueules.

Audouys, mss. 994, p. 29. — (V. aussi d'Andigné.)

Anjibaudière (de l').

V. Bouet.

Anjou (les comtes et ducs d').

Les armes les plus anciennes citées sont celles-ci, qu'on a même osé attribuer à EUDES ou HUGUES, frère de Robert-le-Fort ! malgré toute vraisemblance. Nous les donnons parce qu'elles ont été citées par des héraldistes modernes. D'après une note (mss. 993) ces armes auraient été :

D'or à l'aigle de sinople couronné d'argent, à la bordure semée de France.

D'après le même mss., GEOFFROY GRISEGONELLE, qui vivait en 960, aurait aussi porté :

De gueules au chef d'argent [*sic*, probablement pour *azur*, voir plus bas], *à l'escarboucle pommetée et fleurettée d'or brochant sur le tout.*

Ou bien encore :

D'or au chef de gueules, au lion de l'un en l'autre.

GEOFFROY-LE-BEL, dit Plantagenet, qui vivait en 1113, est représenté au musée du Mans sur un émail contemporain du comte, avec ces armoiries, le plus ancien monument héraldique certain qui soit connu peut-être :

D'azur à quatre lionceaux d'or.

HENRI II, roi d'Angleterre, fils de Geoffroy-Plantagenet, et RICHARD CŒUR-DE-LION portaient :

De gueule à trois léopards d'or, qui sont deux de Normandie et un de Guyenne, dont Henri II était comte.

Ces armes étaient peintes au cartulaire du prieuré de la Haie-aux-Bonshommes. — Mss. 993, note de M. Grille.

Les comtes héréditaires d'Anjou portaient aussi dès la plus haute antiquité :

D'azur au chef de gueules, à l'escarboucle de huit rais pommetées et fleurdelisées d'or, brochant sur le tout.

Gencien, mss. 996, p. 11. — Mss. 995, p. 81. — Le mss. 993, dit *d'argent* au lieu *d'azur*.

La première maison d'Anjou-Sicile (XIIIe siècle), portait les armes suivantes que prit CHARLES D'ANJOU, quatrième fils du roi de France, Louis VIII :

Semé de France au lambel de quatre pendants de gueules.

Gencien, mss. 996, pp. 1 et 11. — Audouys, mss. 994, pp. 4 et 5.

Lorsque le comte d'Anjou obtint la cession de tous droits prétendus sur le royaume de Jérusalem, il porta :

Parti d'Anjou (comme ci-dessus), *parti de Jérusalem d'argent à la croix potencée d'or cantonnée de quatre croisettes de même.*

CHARLES DE SICILE, duc de Calabre, fils aîné de Robert, roi de Sicile et de Jérusalem, portait :

Semé de France au lambel de quatre pendants de gueules à la bordure d'argent.

PHILIPPE DE SICILE, prince de Tarente, empereur titulaire de Constantinople, quatrième fils de Charles II, comte d'Anjou et roi de Sicile, portait :

D'Anjou (comme ci-dessus) *à un écu de gueule chargé d'une croix d'or cantonnée de quatre besans d'argent, brochant sur le tout.*

CHARLES DE SICILE, frère du précédent, duc de Duras, prit pour armes :

D'Anjou-Sicile (comme ci-dessus) *au sautoir de gueule brochant sur le tout.*

Audouys, mss. 994, p. 5.

La deuxième branche d'Anjou-Sicile portait :

D'azur semé de fleurs de lys d'or à la bordure de gueule.

Cri de guerre : *Rallie! Rallie!*

Gencien, mss. 996, p. 11. — Mss. 995, p. 80. — Roger, mss. 995, p. 1. — Le mss. 996 indique comme « Anjou moderne » la modification même qu'avait subie l'écu de France, *d'azur à trois fleurs de lys d'or...,* au lieu de *semé de fleurs de lys...*

LOUIS Ier, duc d'Anjou, roi de Sicile et de Jérusalem, fils de Jean-le-Bon, roi de France, mort en 1384, chef de la seconde maison d'Anjou-Sicile, portait :

Tiercé en pal : au premier d'argent à la croix potencée d'or cantonnée de quatre croisettes de même, qui est de Jérusalem ; *au second d'azur semé de France au lambel de quatre pendants de gueules,* qui est d'Anjou-Sicile ; *au troisième semé de France à la bordure de gueules,* qui est de la deuxième branche d'Anjou-Sicile.

Gencien, mss. 996, p. 11. — D'autres ajoutent : *sur le tout d'Arragon qui est d'or à quatre pals de gueules.*

D'après M. Carré de Busserolle : CHARLES Ier d'Anjou, comte du Maine et de Guise, troisième fils de Louis, portait :

Semé de France, au lion d'argent mis en franc-canton à la bordure de gueules.

LOUIS D'ANJOU, bâtard du Maine, sénéchal de Touraine-Anjou, portait de même, mais brisait *d'une barre d'argent brochant sur le tout.*

Cimier : *Un griffon.*

Supports : *Deux aigles.*

RENÉ D'ANJOU, roi de Sicile, de Jérusalem, etc., petit-fils de Louis Ier, portait :

Écartelé de six quartiers, trois royaumes en chef, soutenu de trois duchés en pointe. Au premier de Hongrie, *fascé de huit pièces d'argent et de gueule ; au deuxième* de la première branche d'Anjou-Sicile, *de France au lambel de quatre pendants de gueule ; au troisième* de Jérusalem, *d'argent à la croix potencée d'or accompagnée de quatre croisettes de même ; au quatrième* de la deuxième branche d'Anjou, *de France à la bordure de gueule ; au cinquième* de Bar, *d'azur à deux bars adossés d'or, allumés et dentés de gueule, l'écu semé de croix d'or recroisettées au pied fiché de même ; au sixième* de Lorraine, *d'or à la bande de gueule chargée de trois alérions d'argent.*

Cri de guerre : *Montjoie-Anjou.*

Devise : *D'ardent désir* (accompagnée de chaufferettes enflammées), et plus tard d'un chapelet de patenôtres avec cette autre devise : *Dévot lui suis.* A la mort d'Isabelle de Lorraine, sa première femme, René changea sa devise ; sous un arc dont la corde était rompue, on lisait : *Arco perlantare, plaga non sana.*

Gencien, mss. 996, p. 11. — Aimé de Soland, Bulletin, 1859, p. 5. — Les mss. 993 et 999, disent au premier quartier... *de sinople* au lieu *de gueules,* et omettent *le sixième.* Ils ajoutent : *sur le tout d'argent chargé de quatre pals de gueule* (V. Aragon). — Les mêmes mss. attribuent les armes précédentes, telles que nous les avons données à Jean d'Anjou, duc de Calabre et de Lorraine, fils aîné de René d'Anjou. — Une peinture sur verre, à Baugé, xve siècle, représente les armes suivantes, qu'attribue à René d'Anjou, le Répertoire archéologique de 1868, p. 171 :

D'azur à un clou de la Passion d'or en pal, chargé en cœur d'une coquille de gueule, et en pointe d'un croissant d'argent, avec les mots LOZ *en majuscules romaines de sable.* L'écu entouré d'une couronne d'épines.

Depuis la réunion de l'Anjou à la couronne, les PRINCES APANAGISTES portèrent :

D'azur à trois fleurs de lys d'or à la bordure de gueule.

Ou bien simplement :

D'azur à trois fleurs de lys d'or,

Qu'à l'avènement de LOUIS XVIII, dernier duc d'Anjou, au trône de France, on entoura de cette devise : *Jam Duce nunc rege Andegavi felices.*

Drapeau de la garde nationale en 1815. — Mss. 995, p. 47.

Province et gouvernement d'Anjou :

L'Armorial général attribue à la province et au gouvernement d'Anjou, les armes :

De gueule à une barre d'argent écartelée d'argent à une bande de gueule.

D'Hozier, mss., p. 1506.

Présidial et sénéchaussée d'Anjou :

La compagnie du présidial et de la sénéchaussée d'Anjou :

D'azur à trois fleurs de lys d'or posées deux et un.

D'Hozier, mss., p. 747.

La maréchaussée d'Anjou :

De gueule à une massue posée en pal.

D'Hozier, mss., p. 56.

Anjou (d'), famille noble de l'Anjou et du Maine, — de la Roche-Talbot, — de la Tremblaie, — de la Guyardière.

D'azur à la bande d'or.

Armorial de Gaignières, mss., p. 17. — Audouys, mss. 994, pp. 7 et 29. — Mss. d'Orléans. — Au XVII[e] siècle, Louvan Geliot, Vraie et parfaicte science des armoiries, in-folio, p. 102, disait :

D'or à l'aigle de sinople contournée d'argent, à la bordure de sable.

Anjou-d'Aubernes (d').

De gueule à trois fleurs de lys d'argent.

Audouys, mss. 994, pp. 8 et 29.

Annebault (d'), dont Jacques, abbé de Saint-Serge en 1534.

De gueule à la croix de vair.

Armorial de Courcy.

Ansaudière (de l').

V. Amiot. — De Mauviel.

Ansonnière (de l').

V. Chotard.

Anthenaise (d') du Port-Joulain, — de la Rallière, — de Bois-Girault, — de la Boulaie, — de Saint-Philbert-en-Mauges.

Avant 1300 :

D'argent à une aigle à deux têtes éployée de gueule.

Galeries de Versailles, peinture, salle des Croisés. — Courcy, d'après un sceau de 1225, dit... *au vol abaissé...* alias : *écartelé vairé d'or et de gueule.*

Depuis 1300 et encore aujourd'hui :

D'argent à trois bandes coticées de gueule, ou plutôt : *bandé de gueules et d'argent de huit pièces* (l'aigle de la branche aînée conservé comme supports et cimier par les branches cadettes et portant un fanion aux couleurs de l'écu).

Sceau. — Gencien, mss. 996, p. 12. — Mss. 995, p. 90. — D'Hozier, mss., pp. 126, 421, 426, dit :

D'argent à trois jumelles de gueules posées en bande.

Le mss. 995, p. 90, dit aussi :

D'argent à six étoiles de gueule.

On trouve encore :

D'argent à trois pals de gueule.

Armorial de Gaignières, mss., p. 6. — Armorial mss. de Gohory, 1608, p. 20. — Roger, Armorial mss., p. 8. — Mss. d'Orléans.

Et enfin :

Écartelé aux un et quatre d'argent à une aigle éployée de sable, aux deux et trois vairé d'or et de gueule ; sur le tout fascé d'argent et de gueule.

Mss. 439, titres de la Bibliothèque nationale. — V. de Chamaillard.

Anthon (d') dont Seguin, archevêque de Tours en 1379.

De gueules à une aigle éployée d'or armée et couronnée d'argent.

Carré de Busserolle, p. 68.

Antieux (des).

V. L'Abbé.

Antioche et de Tarente (Les princes d').

D'argent à la branche de fougère de sinople, nervée d'or et périe en pal, la pointe de la branche versée contre le bas.

Mss. 995, p. 55.

Antorterie (de l').

V. de Cheverue.

Antremont (d').

De sinople à la croix échiquetée de trois traits d'or et de gueule.

Cimier : *Une fée.*

Gencien, mss. 996, p. 15.

Apault.

D'or à une croix patée de gueule.

D'Hozier, mss., p. 1129.

Apchon (d').

V. d'Achon.

Aplaincourt (d').

D'azur à la croix pleine d'argent chargée de cinq écussons de gueules.

Devises : *Alors comme alors ! — Crucibus salus et lumine.*

Mss. 993.

Appelvoisin (d') de la Roche-du-Maine, anciens vicomtes de Hersé (Bretagne), — de la Bodinatière, (primitivement de Peillevésin, ou plutôt Palavicini en Italie.)

De gueule à la herse ou porte à coulisses de neuf pièces d'or, clouée d'azur.

Supports : *Deux lions d'or.*

Cimier : *Un vol d'argent.*

Audouys, mss. 994, p. 5. — Père Anselme, p. 328. — Sainte-Marthe, au nom de Beauvau. — Mss. 995, p. 87. — Armorial de Gohory, 1608, p. 3. — Gencien, mss. 996, p. 16. — Mss. 993. — Courcy et Filleau, d'après un sceau de 1345, disent : *au franc quartier chargé de trois coquilles d'or.*

Appelvoisin (d') marquis de la Brosse, — de Tiercelin, — de Saint-Hilaire, — de la Roche.

D'argent à deux tierces d'azur posées en sautoir, cantonnée de quatre merlettes de sable.

Audouys, mss. 994, pp. 9 et 169. — Roger, Armorial mss. 995, p. 1. — Père Anselme, p. 682.

Apré (d') de la Carle.

De sinople à une barre d'argent, écartelé d'argent à une bande de sinople.

D'Hozier, mss., p. 1524.

Apremont (d').

D'argent à une montagne de sinople et une bordure de sable.

D'Hozier, mss., p. 1419. — M. de Courcy dit :

D'argent à trois croissants de gueule.

Aquin (d') dont deux abbés de Saint-Serge, Antoine en 1672, et Louis en 1697.

D'azur à quatre piles renversées d'argent, appointées vers le chef d'un chevron.

Les d'Aquin portaient anciennement *cinq* A *à l'antique liés ensemble et formant un* A *quint.*

Aragon (d'), dont Yolande, duchesse d'Anjou, morte en 1442.

D'or à quatre pals de gueule.

Mss. 995, p. 55. — Une miniature de 1403 dans le Nécrologe du Gué-de-Maulny (décrit dans la Revue du Maine, 1877, p. 386) donne à Yolande, femme de Louis d'Anjou :

D'or à deux pals de gueules.

Arbitière (de l').

V. Quetier.

Arbre-Sec (de l').

V. Mellet.

Archambaud de Bourbon.

V. Bourbon l'Archambaud.

Arches (d'), dont deux abbés de la Roë au XVIIIe siècle.

Les d'Arches de Mesnilvit en Normandie portaient :

D'azur à une fasce d'argent accompagnée de trois écussons d'or deux en chef et un en pointe.

La Chesnaye-des-Bois

Arcis (des).

V. Cervon. — De Montesson. — Nepveu.

Arcy (d').

D'or à trois bois d'arc d'argent l'un sur l'autre. tendus avec leurs cordes.

Devise : *Un Dieu, un roi.*

Mss. 993. — V. Rouxelin.

Ardancourt (d').

V. de l'Estoile.

Ardanne ou Ardenne (d').

V. Chevreul. — De Cherbaye. — Contel. — De la Croix. — Le Gouz. — de Sanzay.

Ardelais (d').

V. des Herbiers.

Ardenne (d').

Écartelé aux premier et quatrième de gueule, aux deux et trois d'azur à la croix pommetée d'or brochant sur le tout.

Gencien, mss. 996, p. 12. — Audouys, mss. 994, p. 14. — Mss. d'Orléans. — Voir aussi d'*Ardanne*.

Ardillers (des).

V. Blondeau.

Arel.

Écartelé aux un et quatre d'argent, aux deux et trois d'azur.

Mss. 993.

Argenson (d').

V. d'Allongny.

Argenton (d').

V. de Billeheust. — Chastillon. — Possart. — De Quatrebarbes.

Argentré (d').

D'argent à la croix pattée d'azur.

Devise : *Porta cœli crux.*

Mss. 993.

Argogne (d').

V. Du Bois.

Argouges (d') de Ranes, — de Fleury, — de Mondreville.

Écartelé d'or et d'azur à trois quintefeuilles de gueule (ou de pourpre) deux en chef et un en pointe brochant sur le tout.

Mss. 993.

Armagnac (d'), dont Geoffroy, abbé de la Roë en 1551 et Georges, archevêque de Tours en 1547.

Écartelé aux un et quatre d'or au lion de gueules, qui est d'Armagnac ; *aux deux et trois de gueule au léopard lionné d'or lampassé d'azur,* qui est de Rodez.

Lachesnaye-des-Bois (Guyenne). — Carré de Busserolle.

Armaillé (d').

D'argent à une fasce de sable accompagnée de trois molettes de gueule.

Audouys, mss. 994, p. 6. — Gencien, mss. 996, p. 12. — Mss. 995, p. 103.

Voir encore Guesdon. — De la Forêt d'Armaillé.

Armaillé (d') de Bois-Geslin.

De gueule à deux éperons d'or à l'antique, posés l'un sur l'autre, garnis de leurs dessous de pieds sans rosettes, avec les sous-attaches, les molettes à gauche.

Gaignières, Armorial, mss., p. 49. — Audouys, mss. 994, p. 5. — Gohory, Armorial, mss. de 1608, p. 3. — Armorial Roger, mss. 995, p. 8. — Gencien, mss. 996, p. 12. — Mss. d'Orléans. — Mss. 995, pp. 91 et 108. — Audouys, p. 6, dit encore comme M. de Courcy :

D'azur à trois molettes d'éperon d'or, posées deux en chef et une en pointe.

Armancourt (d').

V. d'Allonville.

Armand ou d'Armand de Blacons.

Fascé d'argent et de gueule de six pièces.

La Chesnaye-Des-Bois.

Armenauld (à Châteaugontier).

De gueule à trois têtes de léopards d'or posées deux et une.

D'Hozier, mss., pp. 129, 420.

Armeneau.

D'or à une croix pattée de gueule.

D'Hozier, mss., p. 1208.

Arménie (les rois d').

D'azur à trois têtes de daim d'argent, couronnées d'or.

Mss. 995, p. 54.

Armenonville (d').

V. Lemaistre.

Armilly (d') de Précor, — de Vern, — de Neuvy, — du Lavoir.

Vairé d'or et d'azur de sept pièces.

Armorial Roger, mss. 995, p. 16. — Gohory, Armorial, mss. de 1608, p. 23. — Audouys, mss. 995, p. 5.

V. Rochefort.

Armoises (des).

Gironné d'or et d'azur de douze pièces, sur le tout d'argent parti de gueule.

Cimier : *Un lion naissant d'or tenant un écusson d'argent parti de gueule.*

Gencien, mss. 996, p. 15.

Arnauld (Henri), évêque d'Angers, 1650-1692, abbé de Saint-Nicolas-lès-Angers.

D'azur au chevron d'or, accompagné de deux palmes de même, en bande et en barre, et en pointe d'une motte ou roc herbu aussi d'or.

L'écu sommé d'une mitre précieuse à dextre et d'une crosse d'or à senestre, et timbré d'un chapeau de sinople à trois ou quatre rangs de houppes.

Sceaux. — Livres liturgiques. — Répert. archéol., 1863, p. 287. — Portrait gravé par Audran.

Arnault.

Écartelé au premier de gueule à une aigle à deux têtes d'or, au deuxième d'argent à un lion de sable, au troisième d'azur à une tête et un col de cheval arrachés d'argent, et au quatrième d'argent à quatre fasces d'azur.

D'Hozier, mss., p. 439.

Arnaults (des).

D'or à une fasce d'azur chargée d'une tête de bélier arrachée d'argent posée en fasce et contournée.

D'Hozier, mss., p. 152. A la même famille, l'Armorial général donne aussi les armes suivantes :

D'or à une bande d'azur chargée en cœur d'une tête de lion d'or.

D'Hozier, mss., p. 554.

Arnous ou Arnous-Rivière du Coteau.

D'azur à un lion rampant d'or.

D'Hozier, Armorial de 1696.

Arpentis (des) du Bois.

D'or à un écusson de gueule, à l'orle de six coquilles de sable.

Gencien, mss. 996, p. 13. — Voir du Bois.

Arquenay (d').

De gueule à deux fasces d'hermines et trois besans de même en chef.

Gencien, mss. 996, p. 13. — Mss. 993. — Audouys, mss. 994, p. 14.

Arrolières (d').

D'azur à une épée d'argent posée en pal, la pointe en haut, à une fleur de lys d'or en pointe.

Mss. 995, p. 55.

Artault.

De gueule à un sautoir d'argent.

D'Hozier, mss., p. 934. — V. Arthault.

Artezé (d').

V. Le Royer.

Arthaud ou Arthault du Fougeré, — de la Chenaie, — d'Érigné, dont Guy, archidiacre d'Outre-Loire.

De gueule à trois tours crénelées d'or ajourées et maçonnées de sable posées deux et une.

D'Hozier, mss., p. 149. — Gencien, mss. 996, p. 16. — Audouys, mss. 994, p. 9. — Le mss. 993 dit : *D'azur* au lieu *de gueule* (V. Artault).

Arthuys (d').

D'argent à un chevron de sinople, accompagné de trois feuilles de houx de même posées deux en chef et une en pointe.

Cimier : *Un lion armé d'un poignard et issant d'une couronne de comte.*

Devise : *Franc au roy suis.*

Sceau. — V. Artuis.

Artois d'Eu (Les comtes d').

De France au lambel de gueules de trois pièces châtelé d'or.

Mss. 995, p. 58.

Artuis.

D'or à une ancre d'azur accostée de deux croisettes de gueule, et un chef dentelé de même.

Devise : *Franc au roi suis.*

D'Hozier, mss., p. 762. — V. d'Arthuys.

Artus.

D'or à trois genettes passantes d'azur posées deux et une.

D'Hozier, mss., p. 733.

Artusière (de l').

V. de la Saussaie.

Asnerie (de l').

V. de la Planche. — Bonamy.

Asnières-Bellay (l'abbaye régulière d'), fondée en 1114 et réunie au collége de La Flèche en 1747.

L'Armorial général mss. lui attribue les armes suivantes, les seules que nous ayons trouvées, bien qu'elles paraissent être de pure fantaisie :

D'azur à une fasce d'or, écartelé d'or à une fasce d'azur.

D'Hozier, mss., p. 1507.

Aspremont (d').

De sable au chef d'argent, chargé de trois corbeaux de gueule, membrés et becqués d'azur.

Gencien, mss. 996, p. 15, donne sous le même nom, les armes suivantes, telles qu'elles ont été peintes du reste au château de Versailles, salle des Croisades :

De gueule à la croix d'argent.

Cimier : *Une aigle naissante de même.*

Cri de guerre : *Aspremont !*

Mss. 996, p. 15. — Mss. 995, p. 60. — Les d'Aspremont, du Poitou, portaient d'après Beauchet-Filleau : *de gueule au lion d'or couronné d'azur.*

Assé (d').

De gueule à trois fasces d'or.

Mss. 993. — Une famille d'Assé, du Maine, portait :

Parti emmanché d'argent et de sable de huit pièces.

V. Riboulle.

Asselin du Val, — d'Asseline, — du Petit-Chauvigné.

D'azur à trois croix pattées d'or.

Audouys, p. 15. — Vraie et parfaicte science des armoiries de Louvan Geliot.

Asserac (d').

V. de Rieux.

Assigné (d').

V. d'Acigné.

Asson (d') de Persimon.

D'argent à trois fasces d'azur.

D'Hozier, mss., p. 320. — V. Baudry d'Asson.

Atis (d').

V. de la Mothe-d'Atis.

Aubance (d').

V. des Hommeaux.

Auberdière (de l').

V. du Pont-d'Aubevoie. — De Villiers. — Goyet de Huillé. — Testard.

Aubernes (d').

V. d'Anjou-d'Aubernes.

Aubert (d') d'Aunay, — de la Forêterie.

D'azur à trois maillets d'or posés deux en chef et un en pointe.

Audouys, mss. 994, p. 66.

Aubert (d') de Langron, — de Launay.

De gueule à trois maillets d'or posés deux en chef et un en pointe.

Audouys, mss. 994, p. 66.

Aubert des Faveries.

De sable à deux chevrons d'argent.

Gohory, Armorial mss. de 1608, p. 4. — Roger, mss. 995, p. 16. — Gencien, mss. 996, p. 12. — Audouys, mss. 994, p. 4. Gaignières, Armorial mss., p. 59. — Mss. d'Orléans.

Aubert.

De gueule à trois croissants d'argent posés deux et un.

D'Hozier, mss., p. 889.

Aubert (Claude) de la Richardière, procureur du roi au grenier à sel de La Flèche, portait à la fin du XVIIe siècle :

D'argent à un hibou de sable montrant les deux yeux, posé sur deux branches de laurier de sinople passées en sautoir et accosté en chef d'un C à dextre de sable, et d'un A à senestre de même.

D'Hozier, mss., p. 341.

Aubert du Petit-Thouars, — du Boumois, dont Louis, lieutenant du roi au château de Saumur en 1745, Aubert-Louis-Marie, botaniste et voyageur, mort en 1831, Aristide, vainqueur du Bellérophon, Abel-Ferdinand, conseiller général de Maine-et-Loire, député d'Indre-et-Loire en 1807, Abel, vice-amiral et député de Maine-et-Loire, mort en 1864.

D'azur à la cotte d'armes d'or.

Sceau. — D'Hozier, mss., p. 793, dit :

De sable à un écusson d'argent entouré de deux palmes d'or les tiges passées en sautoir.

V. de Fontenailles. — Le Batard.

Aubéry.

D'azur au donjon d'argent, maçonné de sable surmonté d'un lion naissant de gueule, armé, couronné et lampassé d'or.

Devise : *Sustinent imperium virtus et lancea.*

Gencien, mss. 996, p. 16.

Aubery du Maurier, — du Monceau.

De gueule à un croissant d'or mis en cœur, accompagné de trois trèfles d'argent deux en chef et un en pointe.

D'Hozier, mss., p. 143. — Audouys, mss. 994, p. 15. — Note de Rangeard. — Armorial de Dumesnil d'Aussigné, mss. 995, p. 11. — Mss. 439 à la Bibliothèque nationale.

Aubery de la Milacerie, — de la Mort, — de la Gaudinière.

D'azur au chevron d'or accompagné de trois têtes de dauphin d'argent posées deux et une, à la bordure de gueule.

Audouys, mss. 994, p. 7.

Aubéry dont Jean, intendant de la généralité de Tours (1618-1630).

D'argent à une hure de sanglier de sable, éclairé et défendu d'argent, au chef d'azur dentelé par le bas et chargé de trois roses d'or.

Carré de Busserolle, p. 79.

Aubevoie (d') d'Oysonville.

V. du Pont-d'Aubevoie.

Aubier (de l') de Vaugilleux, — de la Touchaie, — de Vauperton, — de la Guilloterie, — du Tertre.

D'or au chevron de gueule, surmonté de deux molettes d'éperon d'azur avec un croissant aussi d'azur.

Audouys, p. 108. — Lachesnaye-des-Bois.

Aubiers (des) de Blou, — de Sénecé, — de la Guinardière.

D'argent au croissant montant de gueule.

Gencien, mss. 996, p. 12. — Au contraire, Gaignières, Armorial mss., p. 66; le mss. d'Orléans; Roger, mss. 995, p. 18, et le mss. 995, p. 105, disent : *de gueule au croissant d'argent.* — Audouys, mss. 994, p. 7, dit... *croissant d'or* et cite un auteur qui dit le *croissant de vair.*

V. Le Roux. — De Servient.

Aubiers (des) de Juigné-Béné.

D'azur au lion d'or accompagné de trois aiguières de même.

Gohory, Armorial mss. de 1608, p. 4.

Aubigné (le prieuré-cure d').

De gueule au lion d'hermines.

D'Hozier, mss., p. 1013.

Aubigné (d') de Bois-Mozé, — de Saint-Jammes ou Sainte-Gemmes, — de Carteron, — de Bois-Robert, — de la Besnardière, — de Tigné, — de la Roche-Ferrière, — de Surineau.

De gueule au lion d'hermines, armé, lampassé et couronné d'or.

Supports : *Deux lions d'hermines.*

Audouys, mss. 994, p. 5. — Gencien, mss. 996, pp. 12, 78. — Gohory, Armorial mss. de 1608, p. 4. — Mss. d'Orléans. — Dumesnil d'Aussigné, mss. 995, p. 11. — Roger, p. 6. — Mss. 993. — Sceau de 1380 cité par Courcy. — Mss. 439. — D'Hozier, mss., pp. 96 et 167. — Roger, mss. 995, p. 2, attribue au baron de Tigné les armes suivantes :

D'argent à la croix pattée alaisée de gueule et de sable.

V. Royrand. — Varice. — D'Aubigny.

Les d'Aubigné ou d'Aubigny fixés au Vaige, dans le Bas-Maine, portaient :

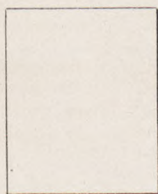
D'argent à la fasce d'or bordée de sable, accompagnée de trois annelets de sable.

Audouys, mss. 994, p. 8. — Gencien, mss. 996, p. 13.

Un sceau du XVIIIe siècle dit :

D'or à trois molettes d'éperon accompagnées de neuf croisettes de...

1



ÉCU
EN BANNIÈRE

1bis



ÉCU DES VEUVES
ET DEMOISELLES.

2



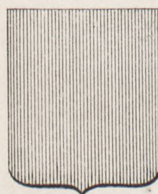
ÉCU FRANÇAIS.
ARGENT

3



OR.

4



GUEULES
(Rouge).

5



AZUR
(Bleu).

6



POURPRE
(Violet).

7



SINOPLE
(Vert).

8



SABLE
(Noir).

9



SANGUINE
(Vert foncé)

10



ORANGÉE

11



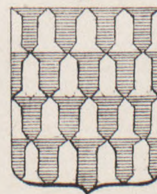
HERMINE

11bis



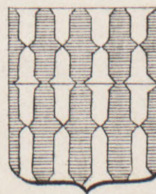
CONTRE-HERMINE.

12



VAIR.

12bis



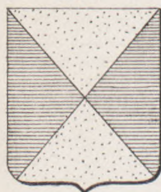
CONTRE-VAIR

13



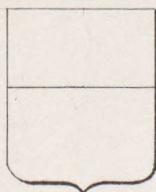
ÉCARTELÉ.

13 bis



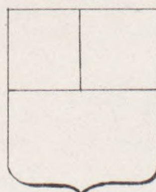
ÉCARTELÉ EN SAUTOIR.

14



COUPÉ.

14 bis



COUPÉ MI-PARTI.

15



PARTI.

16



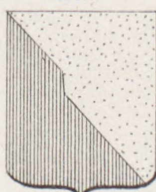
TAILLÉ.

16 bis



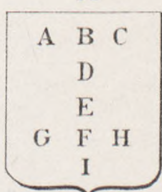
TRANCHÉ.

16 ter



MI-TRANCHÉ.

17



POINTS DE L'ÉCU.

FASCES BANDES, COTICES, CHEVRONS, ETC.

18 DENTELÉS

19 ENGRELÉS

20 ONDÉS

21 NÉBULÉS

22 A CRENELURES DROITES

23 A CRENELURES OBLIQUES

24 DENTÉS.

25 DANCHÉS.

26 EN LAMBEL

26 bis



26 ter



CHAMP ADEXTRÉ.

27



PAL.

28



BANDE.

29



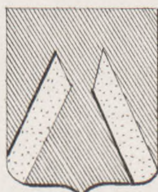
BARRE.

30



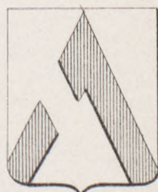
CHEVRON.

30 bis



CHEVRON BRISÉ.

30 ter



CHEVRON ROMPU.

31a.



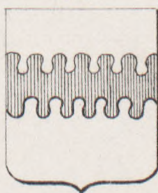
FASCE.

31b.



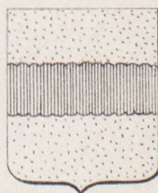
FASCE VIVRÉE.

31c.



FASCE NÉBULÉE.

31d.



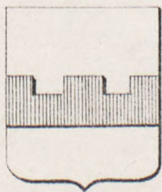
FASCE ENGRESLÉE

31e.



FASCE NOUÉE

31f.



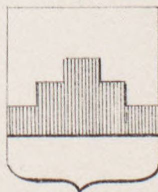
FASCE BRETESSÉE

31g.



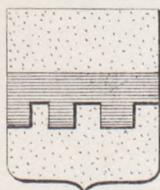
FASCE NÉBULEUSE.

31h.



FASCE PIGNONNÉE.

31[1]



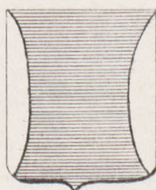
FASCE BASTILLÉE.

32



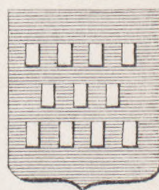
FASCE CANELÉE.

33



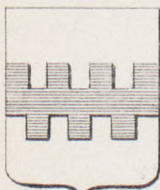
FLANQUÉ

34



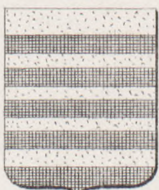
D'AZUR AUX BILLETTES.

35



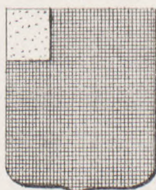
FASCE CONTRE BRETESSÉE

36



BURELLÉ.

37



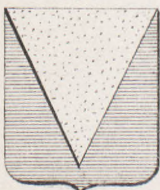
FRANC CANTON.

38



FRANC QUARTIER

38 bis



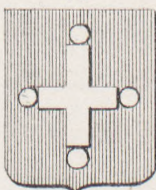
CHAUSSÉ.

39



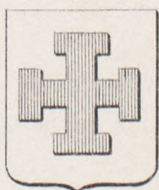
CHAPPÉ.

40



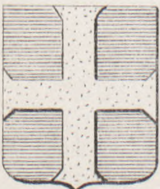
CROIX BOURDONNÉE.

41



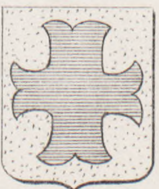
CROIX POTENCÉE.

42



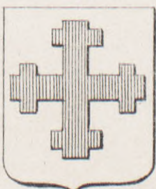
CROIX PATTÉE.

42 bis



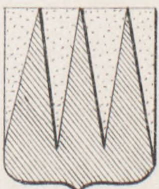
CROIX NILÉE.

43



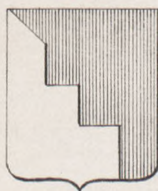
CROIX RECROISETTÉE.

44



ÉMMANCHÉ.

44 bis



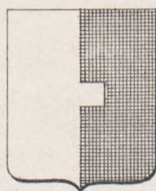
TRANCHÉE EMMANCHÉ.

45



COUPÉ EMMANCHÉ.

46



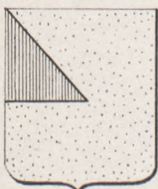
PARTI ENCLAVÉ.

47.



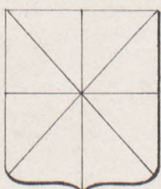
FRETTÉ.

48



GIRON.

49



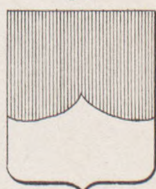
GIRONNÉ.

50



ORLE.

51



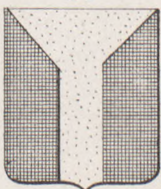
d'ARGENT MANTELÉ

52



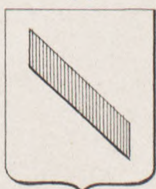
PAIRLE.

53



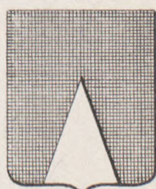
GOUSSET

54



BATON PERI EN BANDE

55



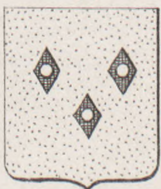
PILE ou POINTE.

56



PAL FICHÉ.

57



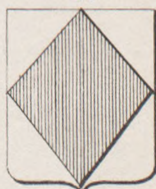
TROIS RUSTRES.

58



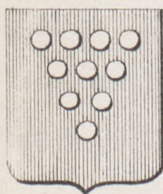
SAUTOIR.

59



VÊTU d'ARGENT.

60



de GUEULES à 10 BESANS.

61



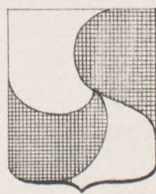
d'OR EMBRASSÉ.

62



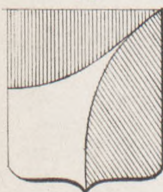
ECARTELÉ en EQUERRE.

63



ÉCARTELÉ en GIRONS.

64



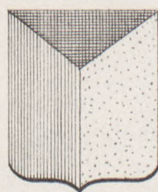
TIERCÉ en GIRONS.

65



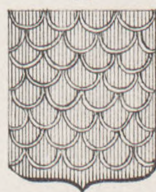
TIERCÉ en GIRONS.

66



TIERCÉ en PAIRLE.

67



PAPELONÉ d'ARGENT.

68



COUPÉ ENTÉ.

69



PAL ÉCOTÉ.

70

71



BILLETTES CLÉCHÉES.



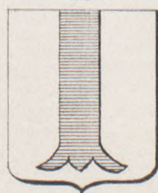
CHEVRON ALEZÉ.

72



CHEVAL ISSANT.

73



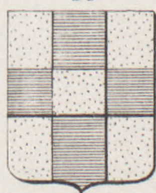
PAL ENHANDÉ.

74

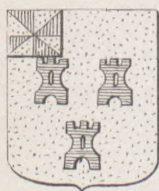


BANDE COMPONNÉE.

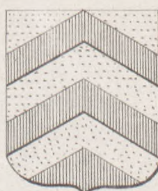
75



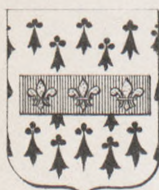
POINTS ÉQUIPOLLÉS.


d'Aboncourt.

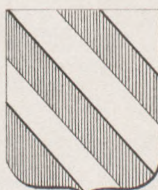

Abraham.


D'Aché.


D'Achon.


d'Acigné.


Adhémar de Monteil.


Alard.

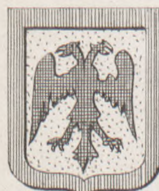

d'Albert de Luynes.


d'Aligre.


Allard de Château-Gonthier.


Allard du Breuil.


d'Allègre.


d'Allencé.


d'Allongny de Rochefort.

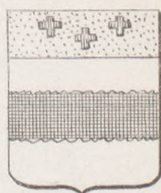

Amaury de Lavau.


Amaury du Gazeau.

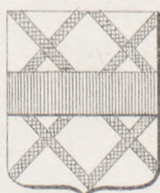

d'Amboise.


Amelot.


Aménard
de Bouillé.


Amiot
du Fouchereau.


Amoureuse.


d'Ampoigné.

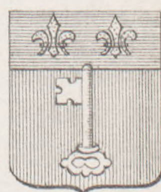

Ancenis.


d'Andigné.


d'Angennes.


Angebault.


Evêché
d'Angers.


Angers
N°. 1.


Angers
N°. 2.


Université
d'Angers.


Université
Anjou.


Université
(Aquitaine
et Maine(1)



Aquitaine 2°.



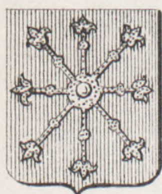
Académie d'Angers.



Bureau d'Agriculture d'Angers.



S^t. Jean d'Angers.



Chapitre S^t. Maurice.



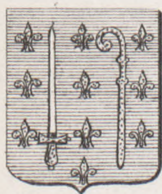
Tresorerie de la Cathédrale d'Angers.



Chantrerie d'Angers.



Gr. Pénitentier d'Angers.



S^t. Jean et S^t. Julien.



S^t. Mainbœuf. d'Angers.



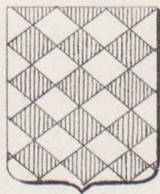
S^t. Martin.



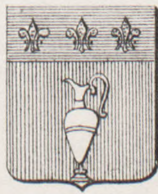
S^t. Maurille.



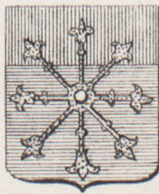
S^t. Pierre d'Angers.



S^t. Aubin d'Angers.



L'Esvières d'Angers.



S^t. Nicolas les Angers.



Ronceray.
d'Angers.



St. Serge
d'Angers.



Toussaint
d'Angers.



Augustins
d'Angers.



Calvaire.
d'Angers.



Carmélites.
d'Angers.



Carmes.
d'Angers.



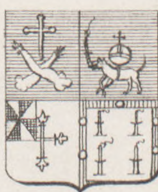
Cordeliers
d'Angers.



la Fidélité
d'Angers.



La Haye
d'Angers.



Jacobins.
d'Angers.



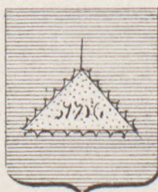
Lazaristes.
d'Angers.



Oratoire
d'Angers.



Oratoire
de la Tour d'Angers.

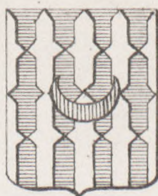


Trinité.
d'Angers

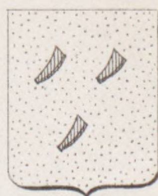


Ursulines.
d Angers.


Visitation d'Angers.


Angier.


Angoulème.

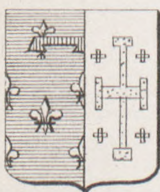

d'Angrie

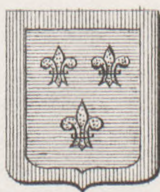

Anjou, 1.

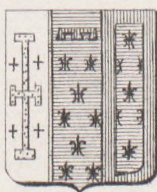

Anjou, 2.

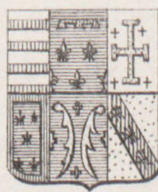

Anjou 3.
Geoffroy-le Bel.


Anjou Sicile.


Anjou Sicile.

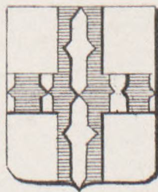

Anjou Sicile.

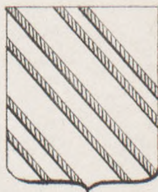

Louis d'Anjou.


René d'Anjou.


Anjou de la Roche Talbot.


d'Anjou d'Aubernes.


d'Annebault.


d'Anthenaise.

PRINCIPALES ABRÉVIATIONS USITÉES DANS L'ARMORIAL

P. Anselme. — La science héraldique, 1675, in-4°.

Armorial mss. de 1608. — Dans le recueil mss. 995 de la Bibliothèque d'Angers.

Audouys, mss. 994. — Armorial du XVIII[e] siècle, mss. 994 de la Bibliothèque d'Angers.

Ballain. — Annales d'Anjou, mss. 867 de la Biblioth. d'Angers.

Beauchet-Filleau. — Dictionnaire général du Poitou, 1849-1854, 2 vol. in-8°.

Bruneau de Tartifume. — Angers, mss. 871, à la Bibl. d'Angers.

Carré de Busserolle. — Armorial de Touraine publié en 1867, in-8°.

Cauvin. — Armorial du Maine, publié en 1843, in-18. Supplément par M. de Maude.

De Courcy. — Armorial de Bretagne, publié par Potier de Courcy en 1862, 2[e] édition, 3 vol. in-4°.

D. P. — Note communiquée.

Dumesnil. — Armorial de Dumesnil d'Aussigné, XVII[e] siècle, dans le recueil mss. 995 à la Bibliothèque d'Angers.

Gaignières. — Armor. mss. de Gaignières, à la Biblioth. nationale.

Gencien. — Armorial (attribué jusqu'ici à Gohory) dressé par Gencien d'Erigné, XVIII[e] siècle, mss. 996 de la Bibl. d'Angers.

D'Hozier mss. — Armorial général officiel dressé de 1696 à 1706, mss. de la Bibliothèque nationale, — généralité de Tours (à moins d'indications contraires).

La Chesnaye-des-Bois. — Dictionn. de la noblesse, édit. de 1869, 15 vol. in-4°.

Lehoreau. — Cérémonial de l'église d'Angers, 1692-1720, mss. à la bibliothèque de l'Evêché d'Angers.

Louvan-Geliot. — La vraie et parfaite science des armoiries, in-fol., 1664.

Mss. 439. — Maintenue de la noblesse de la généralité de Tours, en 1666, mss. à la Bibliothèque nationale.

Mss. 993. — Collection de notes héraldiques, recueil de la Bibliothèque d'Angers.

Mss. 995. — Armor. mss. du XVII[e] siècle, à la Biblioth. d'Angers.

Mss. 999 à 1001. — Armoriaux des chevaliers du Croissant, XVII[e] siècle, à la Bibliothèque d'Angers.

Mss. d'Orléans. — Armorial d'Anjou, dressé en 1698, mss. à la Bibliothèque d'Orléans.

Ménage. — Histoire de Sablé (première partie), 1683.

C. Port. — Diction. de Maine-et-Loire, 3 vol. in-8° (1869-1878).

Roger, mss. — Rôle des nobles, écrit par B. Roger au XVII[e] siècle, mss. 995 de la Bibliothèque d'Angers.

Sainte-Marthe. — Histoire généalogique de France, 2 vol. in-fol., 1628.

Sceaux. — Sceaux d'après les empreintes ou les matrices.

Versailles, croisades. — Peintures à la salle des Croisades, palais de Versailles.